
De: Accès à l'information - Saguenay-Lac-Saint-Jean
Envoyé: 3 avril 2025 14:36
À:
Objet: RE: 200890896_RE: Carrière JR Savard, 1591, Chemin de la Grande Ligne, Alma, Qc, G8E 1A7
Pièces jointes: Art. 23-24-53-54.pdf; Avis de recours.pdf; 200890896_Documents_visés.pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 février dernier, concernant la carrière JR Savard.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau du Saguenay-Lac-St-Jean / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca



1 Identification

Date de l'intervention : 2019-06-06	:
Intervention effectuée par : Marc Bernier	
Accompagné par :	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1 Nom :	Fonction :

1.1 Demande

N° de demande : 200667053	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Émission de poussière lors de la circulation des véhicules lourds sur le chemin d'accès de la carrière. Émission de bruits tôt le matin en raison des activités de la carrière. Dynamitage la semaine dernière. Anticipe activités de concassage sous peu. Ces activités sont bruyantes.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301337533	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700	N° de document : 401819924
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'émission de poussière et de bruit excessif et le dynamitage	

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard Itée)
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2157626 Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :4B 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :5A
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,456455555600:-71,137663888900

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard Itée		1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo

	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

6 Plainte

Plaignant rencontré : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--	---

7 Photo numérique

Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos intégrées au rapport : 0
--	---

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Marc Bernier avec un appareil photo de type GPSmap 62sc. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques

	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée

	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport

	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

10 Équipement utilisé

	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

12 Mise en contexte

 SO

Nous avons reçu en 2015 une plainte concernant une ancienne carrière non exploitée qui serait en processus de réouverture.

Suite à l'inspection et à la réception d'informations de l'entreprise nous avons constaté que cette carrière est exploitée en non assujettissement au règlement sur les carrières et sablières.

À ce moment nous avons reçues des plaintes de citoyens qui étaient dérangés par les activités de la carrière. (Bruit, poussières, dynamitage)

À noter que cette carrière est située à environ 200 mètres des maisons les plus proches. Une carrière doit, lorsqu'elle est assujettie à la réglementation, être établie à 600 mètres des maisons les plus proches. Pour qu'un certificat d'autorisation soit délivré avec une distance inférieure à 600 mètres il doit y avoir des analyses sonores effectuées qui démontrent que l'exploitation respecte la norme prescrite dans le règlement sur les carrières et sablières.

L'exploitation de cette carrière en non assujettissement leur permet d'exploiter sans avoir besoin de démontrer le respect de la norme de bruit du règlement sur les carrières et sablières.

C'est donc au ministère de vérifier si l'exploitation entraîne un ajout au bruit normal du secteur.

Nous avons donc effectué des vérifications pour le bruit en 2017. Le bruit sans le concasseur a été enregistré. Ensuite j'ai convenu avec les plaignants de m'appeler lorsque le concasseur fonctionnera. J'ai communiqué avec eux jusqu'à l'automne 2017. J'ai appelé régulièrement pour savoir si le concasseur fonctionnait. Il n'y a pas eu d'exploitation en 2017 ou l'exploitation n'était pas audible chez les plaignants.

Nous n'avons pas reçu de plainte en 2018.

Nous avons reçu le lundi 3 juin 2019 un téléphone de la plaignante qui nous avise que les derniers dynamitages du mois de mai ont été forts. Selon les plaignants le pare-brise de leur voiture aurait été brisé suite à un dynamitage. Il y a un employé de la compagnie de dynamitage qui est passé pour prévenir que le prochain dynamitage serait encore plus gros. La plaignante m'a dit qu'elle les entend forer et qu'ils doivent être sur le bord de faire le prochain dynamitage.

Elle m'a aussi parlé des inconforts que les dynamitages causent. Sa petite fille en bas âge a peur du prochain dynamitage et va se cacher quand il y en a un. Le chien serait aussi plus stressé depuis qu'il y a les dynamitages.

Je me suis donc rendu la journée même afin d'installer un sismographe pour vérifier le prochain dynamitage.

13 Description de l'intervention

Le sismographe a été installé dans la cours arrière des plaignants. Puisque nous ne savions pas la date et l'heure du dynamitage j'ai décidé d'installer l'appareil de façon permanente en enregistrement continu

J'ai donc enlever le gazon, la terre et j'ai creusé environ 40 centimètres dans le sable et j'ai installé le transducteur au fond du trou en prenant soin d'orienter la flèche sur le transducteur en direction du dynamitage. Ensuite j'ai placé un sac de 11 livres de sables par-dessus le transducteur en m'assurant qu'il recouvre entièrement le transducteur. Le micro, pour mesurer la surpression, a été installé.

J'ai convenu avec la plaignante de m'appeler lorsque le dynamitage aura été réalisé. Elle m'a appelé le 6 juin et je suis passé récupérer le sismographe.

De retour au bureau j'ai constaté qu'il y a eu un problème avec l'appareil. Il a effectué un enregistrement à tous les 6 minutes. Lorsque l'imprimante de l'appareil s'est rendue au bout du papier, le sismographe a arrêté d'enregistrer. J'ai n'ai donc pas de résultats provenant de mon sismographe pour le dynamitage du 6 juin 2019

Afin d'avoir un résultat j'ai communiqué avec **art. 53-54** de la compagnie de dynamitage **art. 23-24** J'ai demandé en vertu de l'article 32 du RCS d'obtenir les résultats pour les 4 derniers sautage effectués en mai et juin 2019. **art. 53-54** m'a demandé de faire ma demande à la compagnie qui est propriétaire de la carrière (J.R. Savard). J'ai donc envoyé un message à monsieur Jean-François Lapierre ingénieur et chargé de projet pour J.R. Savard.

Nous avons reçu les résultats le 14 juin 2019. (voir échange de courriel en annexe)

Résultats :

28 mai :
7, 56 mm/s

29 mai :
10, 7 mm/s

30 mai :
10, 1 mm/s

6 juin :
25, 1 mm/s

13 Description de l'intervention

Il La norme pour les dynamitages est de 40 mm/s.
 Les 4 résultats sont donc conformement avec la réglementation

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO**15 Conclusion**

Il n' y a pas de manquement constaté suite au dynamitage

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande fermer l'intervention

Rédigé par : Marc Bernier

Fonction : Inspecteur

Signature :



Date de signature :

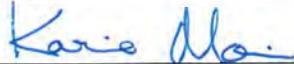
2019-09-10

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Karine Morin

Fonction : Coordinatrice, secteur industriel

Signature :



Date :

2019-09-13

Commentaires :

En accord avec les recommandations. Intervention fermée.

Bernier, Marc

De: art. 53-54
Envoyé: 11 juin 2019 10:03
À: Bernier, Marc
Cc: Stéphane Bouchard; 'Kevin Martin (kevin.martin@constructionjrsavard.ca)'
Objet: RE: Carrière boulevard Sainte-Geneviève

Bonjour M. Bernier,

Je n'ai pas le sismographe en main pour pouvoir le vider (il est sur autre contrat), mais dès qu'il repasse au bureau, je le vide et vous envoie les rapports. Par contre, sur les journal de tir, les valeurs obtenues au garage de la résidence la plus près ont été inscrites et se présentent comme suit :

28 mai : 7.56 mm/s
29 mai : 10.7 mm/s
30 mai : 10.1 mm/s
6 juin : 25.1 mm/s

Notez que cette carrière possède un droit acquis tel que précisé par le propriétaire J&R Savard.

Salutations

art. 53-54

De : Marc.Bernier@environnement.gouv.qc.ca [mailto:Marc.Bernier@environnement.gouv.qc.ca]
Envoyé : 11 juin 2019 08:38
À : art. 53-54
Objet : Carrière boulevard Sainte-Geneviève

Bonjour art. 53-54

J'ai eu une autre plainte pour les dynamitages de la carrières de J.R. Savard près du boulevard Sainte-Geneviève.

J'aurais besoin de voir vos résultats de sismographe pour les sautages des 28, 29, 30 mai et celui du 6 juin s.v.p.

J'ai fait une vérification de celui du 6 juin chez les plaignants avec notre sismographe.

Merci

Bonne Journée

Marc Bernier
Ministère, de l'environnement
Inspecteur, Centre de Contrôle environnementale du Québec, secteur Industriel.
3950, boul. Harvey, 4^e étage, G7X 8L6
Tél: 418-695-7883 poste 396

Date/Lheure Vert a 13:15:49 Juin 6, 2019
 Source enclencheur Geo.: 2.00 mm/sec.
 Portee Geo.: 254 mm/sec.
 Periode d'enregistrement 2.0 sec. a 1024 echant. a la sec.
 No: du contrat 1

Numero serie BE17565 V 10.72-1.1 Minimate Blaster
 Niveau de la pile 6.3 Voltes
 Unit Calibration Decembre 19, 2018 by Instantel
 Nom de filiere S565HYU7.ID0

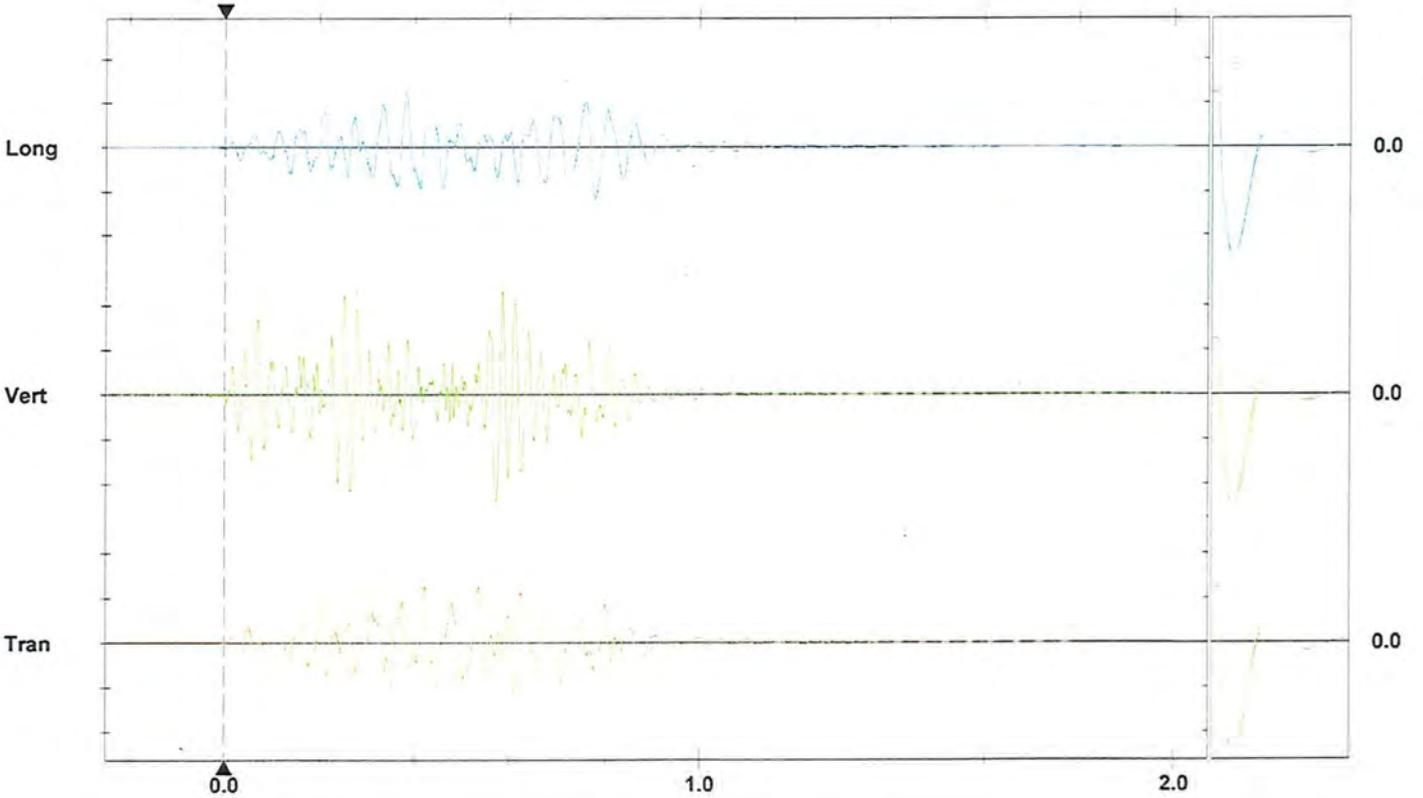
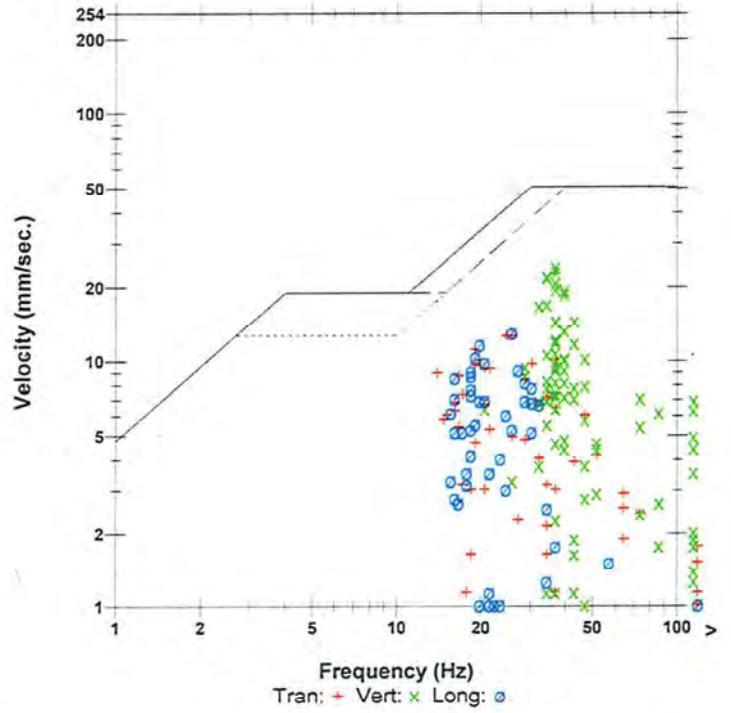
Notes

Location: carri re Ste-Genevi ve
 Client: J&R Savard
 User Name: Antony Jomphe
 General:

	Tran	Vert	Long	
VMP	12.7	24.1	13.1	mm/sec.
VMP	73.1	78.7	73.3	dB
Freq. ZC	26	37	26	Hz.
Temps (Relatif eclech.)	0.421	0.571	0.381	sec.
Acceleration Max.	0.292	0.809	0.212	g
Deplacement Maximal	0.0790	0.111	0.0923	mm
Verif. sonde	Reussi.	Reussi.	Reussi.	
Frequency	7.7	7.6	7.5	Hz.
Overswing Ratio	3.6	4.2	4.1	

Somme vecteur maximale 25.1 mm/sec. a 0.571 sec.

USBM RI8507 And OSMRE



Echelle de temps: 0.20 sec./div. Echelle amplitude: Geo.: 10.00 mm/sec./div.
 Declencheur = \blacktriangleleft \longrightarrow

Verif. sonde



Event Report

Date/Lheure Vert a 14:33:37 Mai 30, 2019
 Source enclencheur Geo.: 2.00 mm/sec.
 Portee Geo.: 254 mm/sec.
 Periode d'enregistrement 2.0 sec. a 1024 echant. a la sec.
 No: du contrat 1

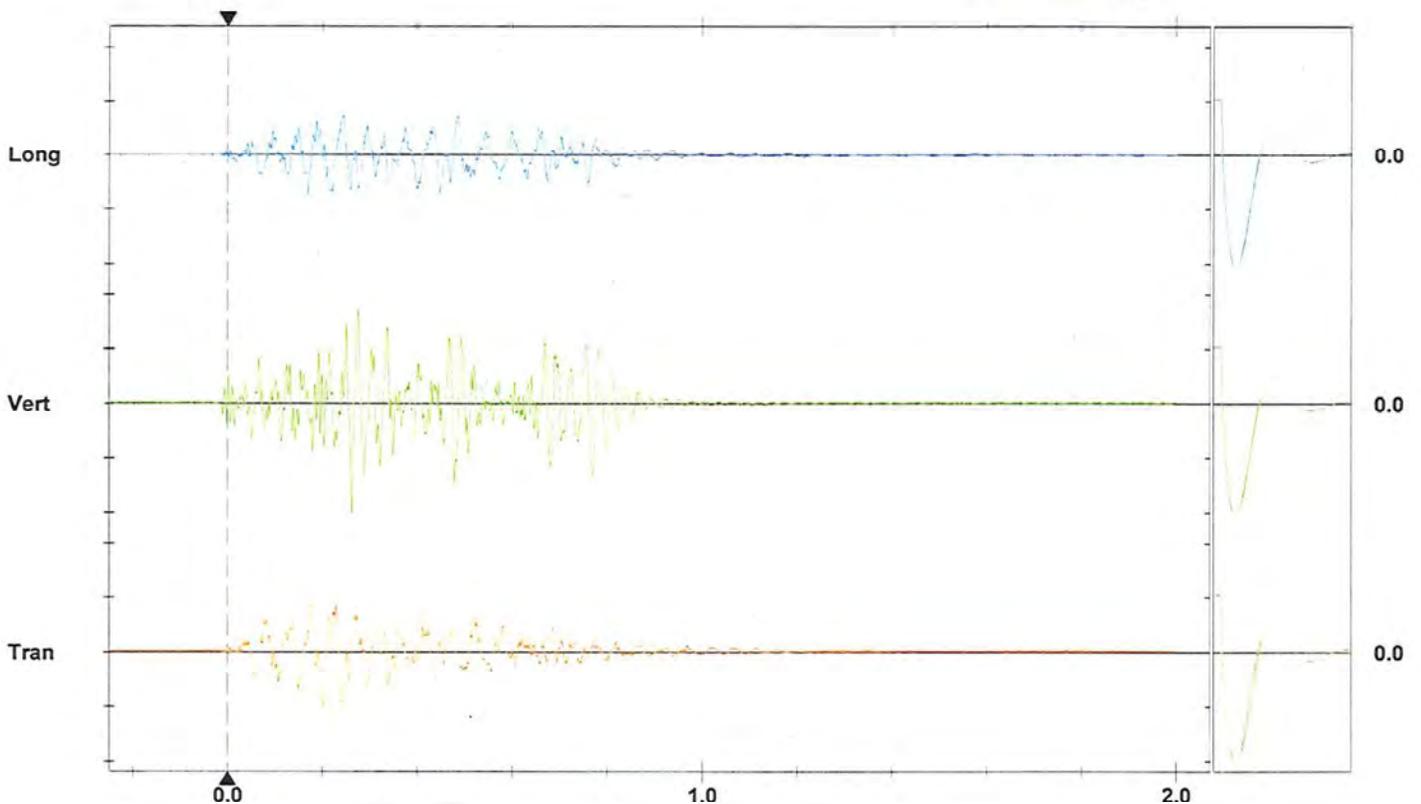
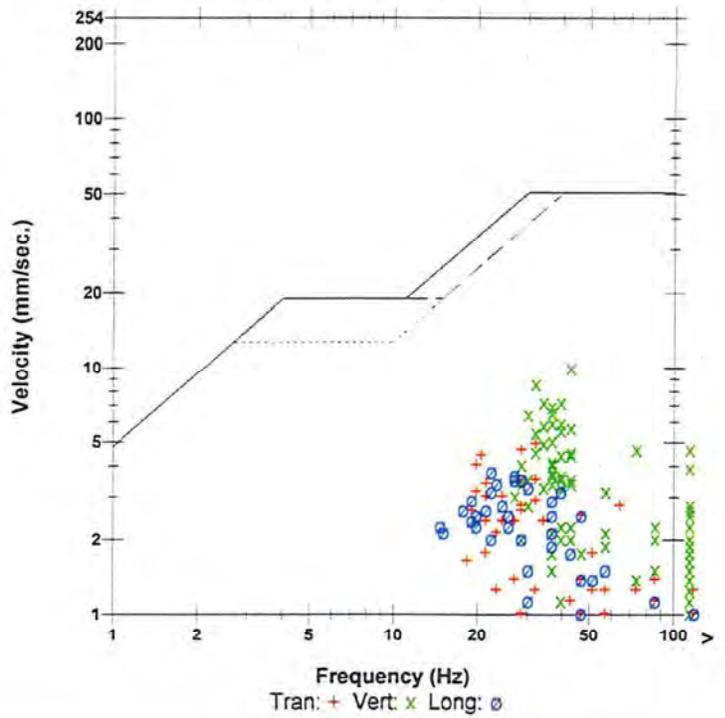
Numero serie BE17565 V 10.72-1.1 Minimate Blaster
 Niveau de la pile 6.3 Voltes
 Unit Calibration Decembre 19, 2018 by Instantel
 Nom de filiere S565HYHC.G10

Notes
 Location: carri re Ste-Genevi ve
 Client: J&R Savard
 User Name: Antony Jomphe
 General:

	Tran	Vert	Long	
VMP	4.95	10.0	3.81	mm/sec.
VMP	64.9	71.0	62.6	dB
Freq. ZC	32	43	22	Hz.
Temps (Relatif eclech.)	0.201	0.261	0.241	sec.
Acceleration Max.	0.146	0.411	0.106	g
Deplacement Maximal	0.0317	0.0311	0.0234	mm
Verif. sonde	Reussi.	Reussi.	Reussi.	
Frequency	7.6	7.5	7.4	Hz.
Overswing Ratio	3.5	4.1	4.0	

Somme vecteur maximale 10.1 mm/sec. a 0.261 sec.

USBM RI8507 And OSMRE



Echelle de temps: 0.20 sec./div. Echelle amplitude: Geo.: 5.00 mm/sec./div.
 Declencheur =

Verif. sonde

Date/Lheure Vert a 13:42:37 Mai 29, 2019
 Source enclencheur Geo.: 2.00 mm/sec.
 Portee Geo.: 254 mm/sec.
 Periode d'enregistrement 2.0 sec. a 1024 echant. a la sec.
 No: du contrat 1

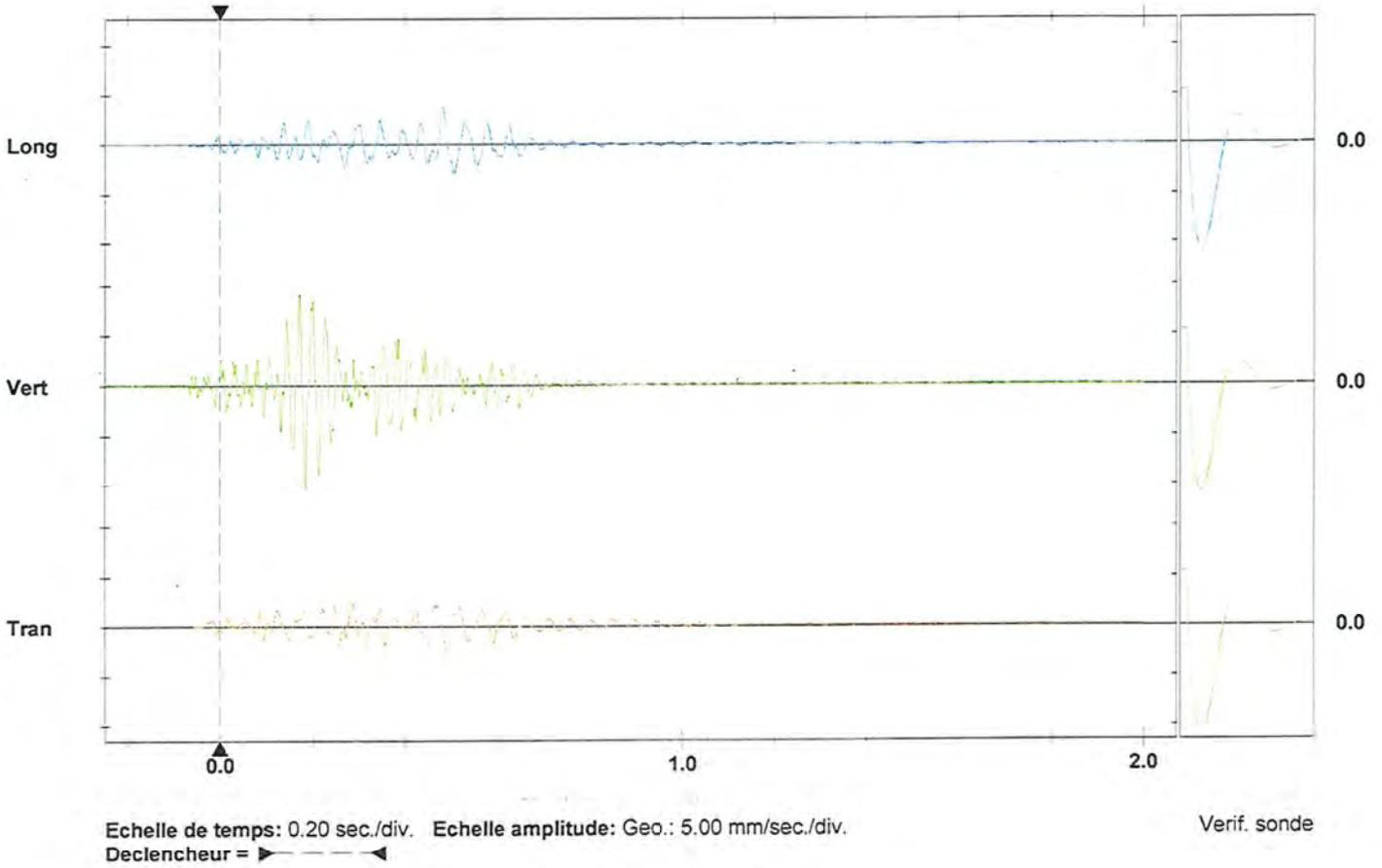
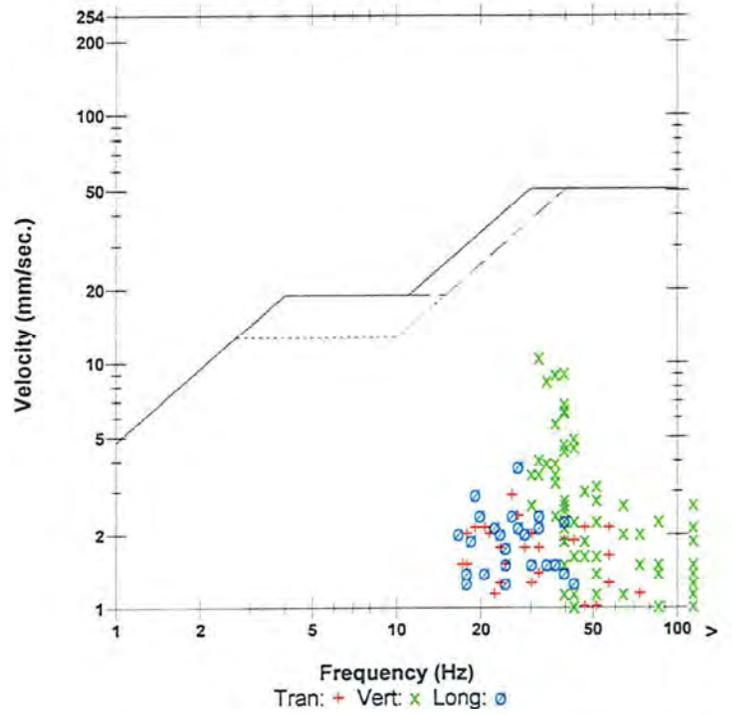
Numero serie BE17565 V 10.72-1.1 Minimate Blaster
 Niveau de la pile 6.3 Voltes
 Unit Calibration Decembre 19, 2018 by InstanTEL
 Nom de filiere S565HYFF.F10

Notes
 Location: carri re Ste-Genevi ve
 Client: J&R Savard
 User Name: Antony Jomphe
 General:

	Tran	Vert	Long	
VMP	2.92	10.5	3.81	mm/sec.
VMP	60.3	71.5	62.6	dB
Freq. ZC	26	32	27	Hz.
Temps (Relatif eclech.)	0.489	0.184	0.481	sec.
Acceleration Max.	0.0795	0.371	0.0663	g
Deplacement Maximal	0.0203	0.0352	0.0221	mm
Verif. sonde	Reussi.	Reussi.	Reussi.	
Frequency	7.6	7.6	7.4	Hz.
Overswing Ratio	3.6	4.1	4.1	

Somme vecteur maximale 10.7 mm/sec. a 0.185 sec.

USBM RI8507 And OSMRE





Event Report

Date/Lheure Vert a 13:23:37 Mai 28, 2019
 Source enclencheur Geo.: 2.00 mm/sec.
 Portee Geo.: 254 mm/sec.
 Periode d'enregistrement 2.0 sec. a 1024 echant. a la sec.
 No: du contrat 1

Numero serie BE17565 V 10.72-1.1 Minimate Blaster
 Niveau de la pile 6.3 Voltes
 Unit Calibration Decembre 19, 2018 by InstanTEL
 Nom de filiere S565HYDJ.VD0

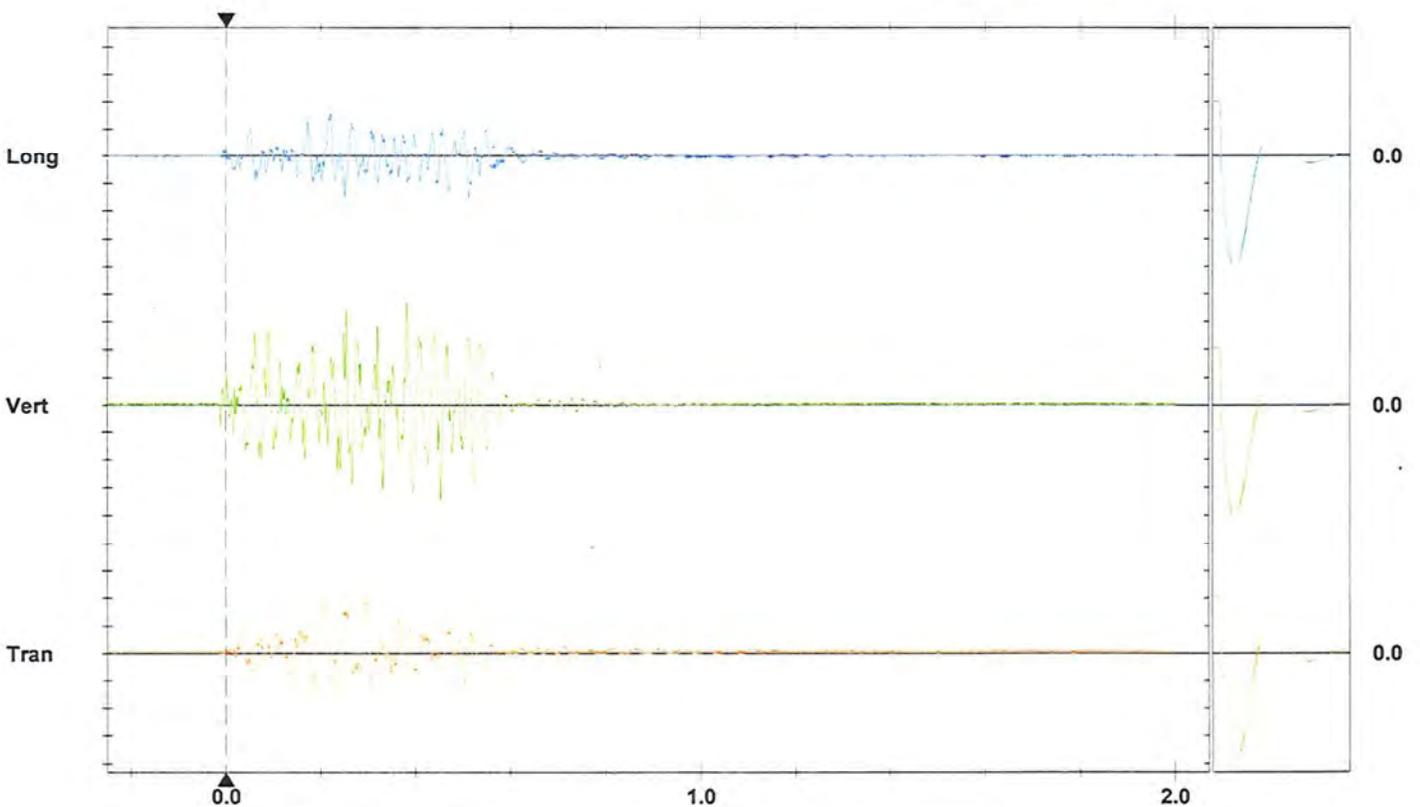
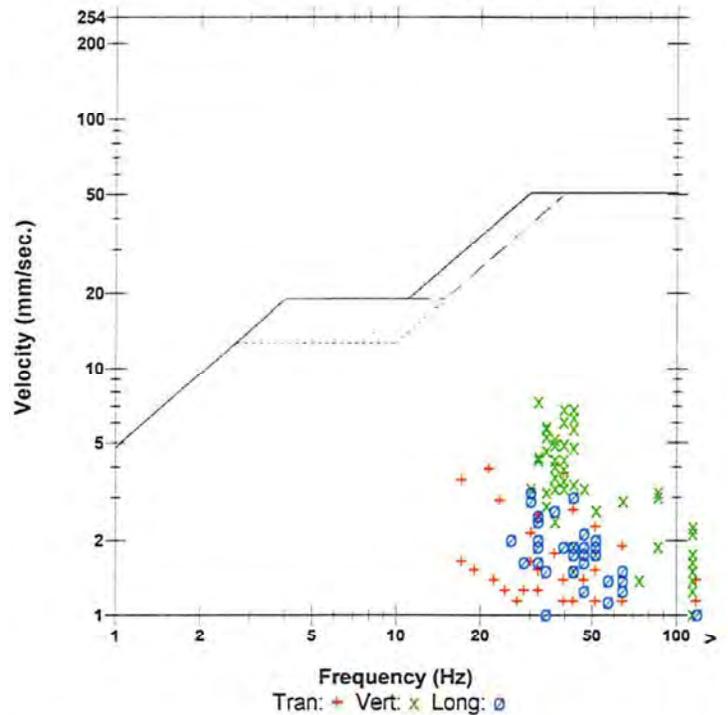
Notes

Location: carri re Ste-Genevi ve
 Client: J&R Savard
 User Name: Antony Jomphe
 General:

	Tran	Vert	Long	
VMP	3.94	7.37	3.17	mm/sec.
VMP	62.9	68.3	61.0	dB
Freq. ZC	21	32	30	Hz.
Temps (Relatif eclech.)	0.204	0.379	0.219	sec.
Acceleration Max.	0.146	0.371	0.119	g
Deplacement Maximal	0.0252	0.0259	0.0147	mm
Verif. sonde	Reussi.	Reussi.	Reussi.	
Frequency	7.6	7.6	7.4	Hz.
Overswing Ratio	3.6	4.1	4.0	

Somme vecteur maximale 7.56 mm/sec. a 0.252 sec.

USBM RI8507 And OSMRE



Echelle de temps: 0.20 sec./div. Echelle amplitude: Geo.: 2.00 mm/sec./div.
 Declencheur =

Verif. sonde

1 Identification

Date de l'intervention : 2019-09-10	Heure de début : 10 h 15	Heure de fin : 13 h 15
Intervention effectuée par : Marc Bernier		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande SO

N° de demande : 200667053	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Émission de poussière lors de la circulation des véhicules lourds sur le chemin d'accès de la carrière. Émission de bruits tôt le matin en raison des activités de la carrière. Dynamitage la semaine dernière. Anticipe activités de concassage sous peu. Ces activités sont bruyantes.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301417915	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700	N° de document : 401851659
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'émission de bruits provenant des activités de la carrière	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard Itée)	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2157626	Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :4B 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :5A	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,456455555600;-71,137663888900	

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard Itée		1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo SO

Description : Voir les résultats météo d'environnement Canada en annexe	<input type="checkbox"/> Précisions
---	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--	--

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos intégrées au rapport : 2 panoramas et 3 photos individuelles
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Marc Bernier avec un appareil photo de type GPS Garmin. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-02\berma26\7610-02-01-1104700\2019-10-09	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1		

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Autre		Résultats des analyses sonores	
2	Carte		Cartes localisation du sonomètre	
3	Autre		Grilles de prise de données terrain	

10 Équipement utilisé				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire	
1	Sonomètre	Bruel et Kjaer 2250		

11 Échantillon				↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--	--	--	---

12 Mise en contexte				<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------------------	--	--	--	--

13 Description de l'intervention			
<p>Bruit ambiant :</p> <p>Le bruit ambiant a été pris chez les plaignants.</p> <p>L'enregistrement a débuté à 10 :38 :36 et s'est terminé à 11 :38 :39 pour une durée de 01 :00 :03</p> <p>Le résultat pour la LAEQ est de 54,9 décibels</p> <p>Bruit résiduel :</p> <p>Le bruit résiduel a été pris à un autre endroit que le bruit ambiant. L'exploitation de la carrière n'a pas cessé durant l'heure du midi. J'ai donc dû me déplacer à 2019 mètres afin de trouver un emplacement sur le bord de la même route.</p> <p>Je me suis donc installé dans un champ avec aucun obstacle entre le microphone et la route Sainte-Geneviève. Le microphone était installé dans la même direction que lors de la prise du bruit ambiant (photos 3, 4)</p> <p>À noter qu'il y a le chemin des Terres rompues juste à proximité de l'endroit où le microphone était installé. Ce chemin n'est presque pas utilisé. J'ai calculé qu'il y a eu 5 véhicules qui ont pris ce chemin durant l'heure d'enregistrement.</p> <p>L'enregistrement a débuté à 12 :16 :08 et s'est terminé à 13 :16 :28 pour une durée de 01 :00 :20.</p> <p>Le résultat pour la LEAQ est de 57,9 décibels.</p>			

14 Vérification complémentaire à l'intervention				<input checked="" type="checkbox"/> SO
---	--	--	--	--

15 Conclusion			
<p>Les résultats indiquent que le bruit résiduel (57,9) est plus fort que le bruit ambiant (54,9). Cela peut s'expliquer par le choix de l'emplacement du bruit résiduel. Contrairement à l'emplacement du bruit ambiant il n'y avait aucun obstacle entre la route et le microphone. Le bruit ambiant a été fait à l'arrière de la maison dans la cours de la plaignante. La maison a donc servi d'écran contre le bruit provenant du boulevard Sainte-Geneviève.</p> <p>À noter que lorsque j'étais sur le terrain des plaignants j'ai constaté que lorsque la foreuse fonctionne le bruit émis est plus fort que le bruit provenant du boulevard Sainte-Geneviève.</p>			

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés				↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	--	--	---

17 Recommandations			
<p>Ainsi, je recommande de refaire une analyse de bruit résiduel d'une heure lorsque la carrière ne sera pas en exploitation au même endroit que le bruit ambiant a été pris.</p>			
Rédigé par : Marc Bernier		Fonction : inspecteur	
Signature : 		Date de signature : 2019-09-11	

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Karine Morin	Fonction : Coordonnatrice, secteur industriel
Signature : <i>Karine Morin</i>	Date : 2019-09-13
Commentaires : <i>En accord. Procéder à une nouvelle mesure de bruit résiduel lorsque la carrière ne sera pas en exploitation, fermer l'intervention lorsque ce sera fait.</i>	

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

NO DOSSIER : 7610-02-01-1104700

MUNICIPALITÉ : Chicoutimi

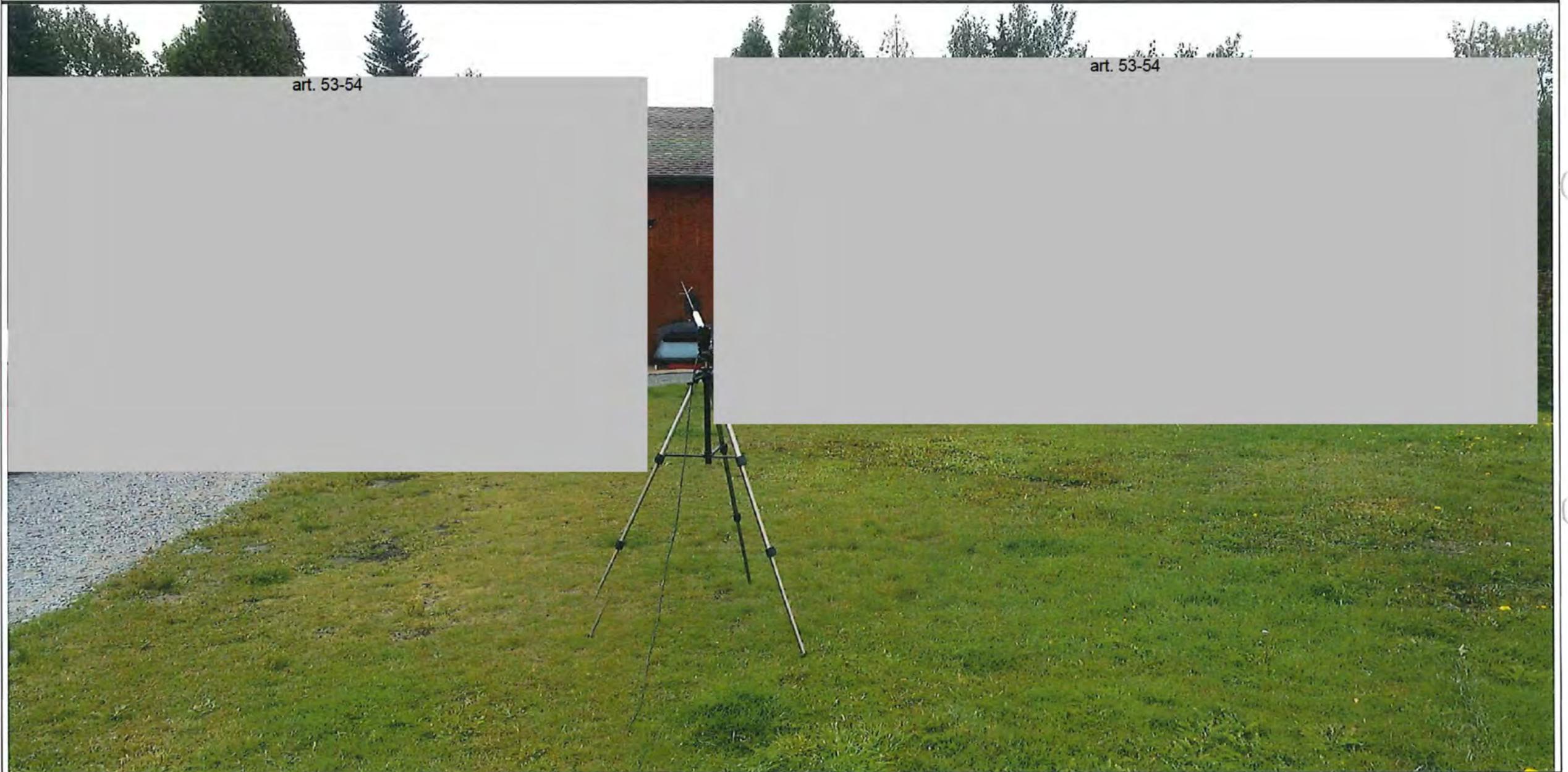
OBJET : Plainte pour l'émission de bruit provenant des activités de la carrière

ENDROIT : Lots 4B, 5A, rang 1, canton de Simard

PHOTO(S) N0 : 1

DATE : 2019-09-10

IDENTIFICATION : Emplacement du microphone chez les plaignants.



MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

NO DOSSIER : 7610-02-01-1104700

MUNICIPALITÉ : Chicoutimi

OBJET : Plainte pour l'émission de bruit provenant des activités de la carrière

ENDROIT : Lots 4B, 5A, rang 1, canton de Simard

PHOTO(S) N0 : 2

DATE : 2019-09-10

IDENTIFICATION : Emplacement du microphone chez les plaignants. (suite)

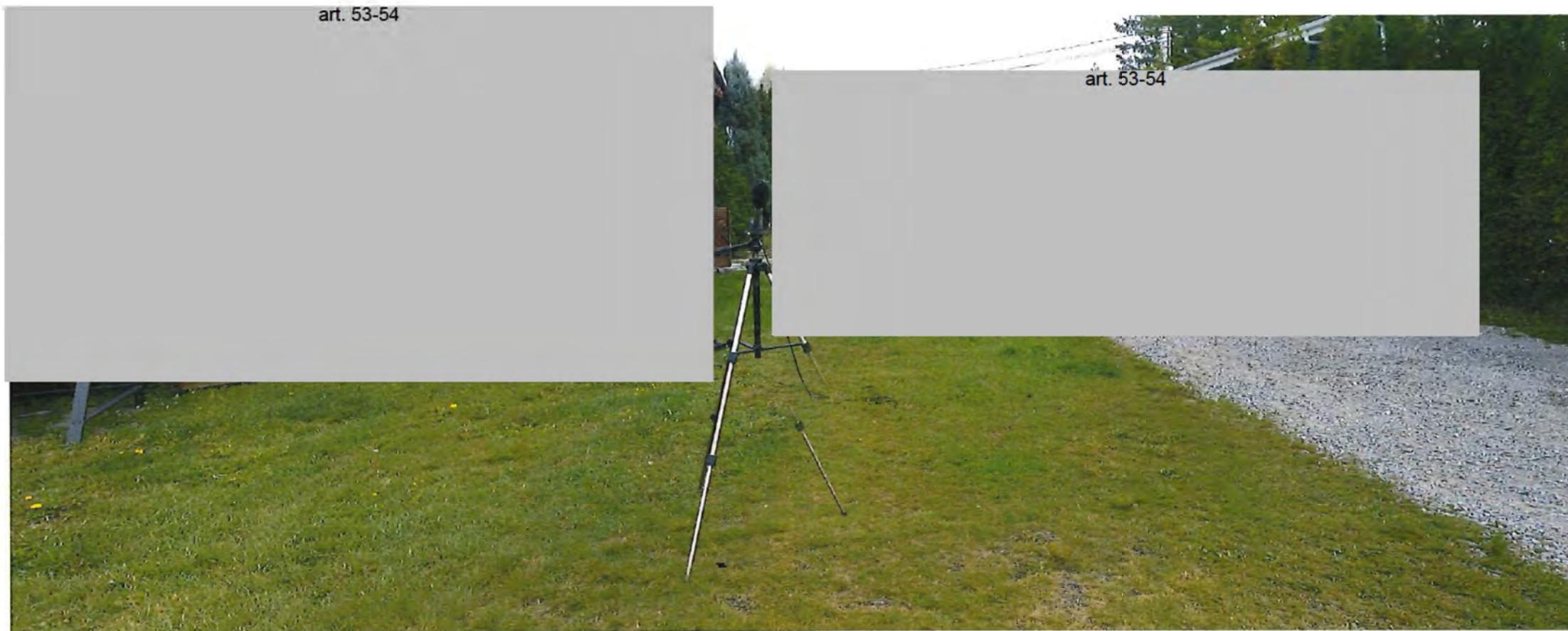


Photo no : 3

Date : 2019-09-10



Identification : Emplacement du microphone lors des enregistrements pour le bruit résiduel

Photo no : 4

Date : 2019-09-10



Identification : Emplacement du microphone lors des enregistrements pour le bruit résiduel

Photo no : 5

Date : 2019-09-10



Identification : Foreuse en fonction lors des analyses sonores

Measurement Partner Suite BZ-5503

190910 003 ARD (VES)\Carrière boulevard Sainte-Genève 2019-09-10\CCEQ-02 Stéphane\190910 003

190910 003

Audio

Valeurs Curseur Enregistrés
 X: 13:16:26 - 13:16:27
 LAFmax: 60,7 dB
 LAFmin: 56,6 dB
 LCpeak: 76,1 dB
 LAeq: 59,1 dB
 100 ms
 X: 13:16:26 - 13:16:27.900
 LAF: 57,3-61,1 dB

Mesurage	Heure Début	Heure Arrêt	Durée écoulée	LAeq [dB]	LCpeak [dB]	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]	Surcharge [%]
Total	2019-09-10 12:16:08	2019-09-10 13:16:28	01:00:20	57,9	93,3	76,1	34,4	0,0
Enregistrés	2019-09-10 13:16:26	2019-09-10 13:16:27	00:00:01	59,1	76,1	60,7	56,8	0,0
100 ms	2019-09-10 13:16:26,0	2019-09-10 13:16:26,1	00:00:00,1	57,2				

Pas de fonctions de marquage. Requiert licence BZ-5503-A

Total Post-pond: Voir comme

190910 003 Total

Valeurs Curseur
 X: 500 Hz
 LZfmax: 63,9 dB
 LZfmin: 65,6 dB
 LZeq: 47,8 dB
 LZfmin: 19,2 dB
 LZfmin: 17,6 dB

Total

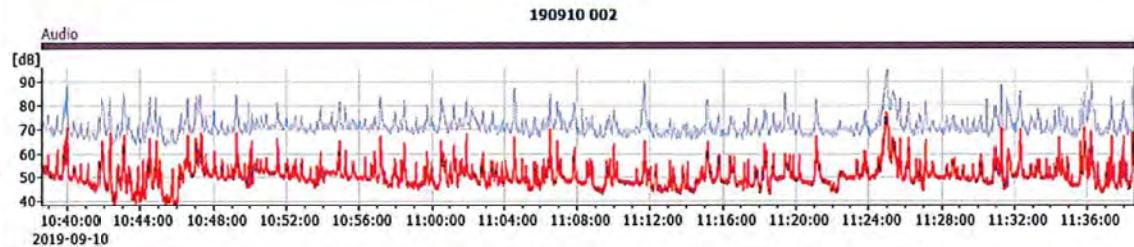
Valeurs Curseur
 X: [69,0 ; 70,0] dB
 Niveau: 0 %
 Cumulative: 0 %

Mesuré Terminé

Brüel & Kjær

09:32 2019-09-11

190910 002 ARCHIVES\Carrière boulevard Sainte-Genève 2019-09-10\CCEQ 02 Stéphane\190910 002

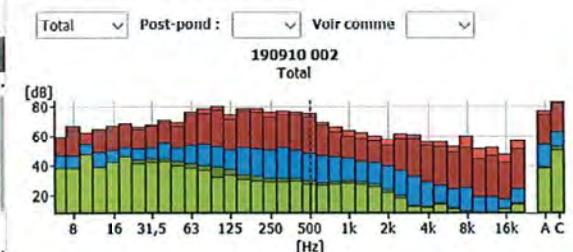


Valeurs Curseur Enregistrés
 X: 11:38:38 - 11:38:39
 LAFmax: 53,0 dB
 LAFmin: 51,5 dB
 LCpeak: 72,9 dB
 LAeq: 52,1 dB
100 ms
 X: 11:38:38 - 11:38:38,900
 LAF: 51,7-52,5 dB

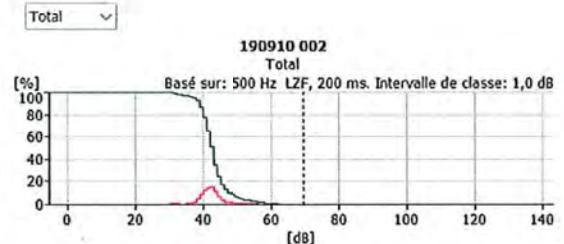
- > COMMENTAIRES ECRITS +
- > PHOTOS +
- > COMMENTAIRES PARLÉS +
- > ENREGISTREMENTS SIGNAL +
- > ATTACHEMENTS +

Mesurage	Heure Début	Heure Arrêt	Durée écoulée	LAeq [dB]	LCpeak [dB]	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]	Surcharge [%]
Total	2019-09-10 10:38:36	2019-09-10 11:38:39	01:00:03	54,9	95,1	77,0	38,1	0,0
Enregistrés	2019-09-10 11:38:38	2019-09-10 11:38:39	00:00:01	52,1	72,9	53,0	51,5	0,0
100 ms	2019-09-10 11:38:38,0	2019-09-10 11:38:38,1	00:00:00,1	52,8				

Pas de fonctions de marquage. Requiert licence BZ-5503-A

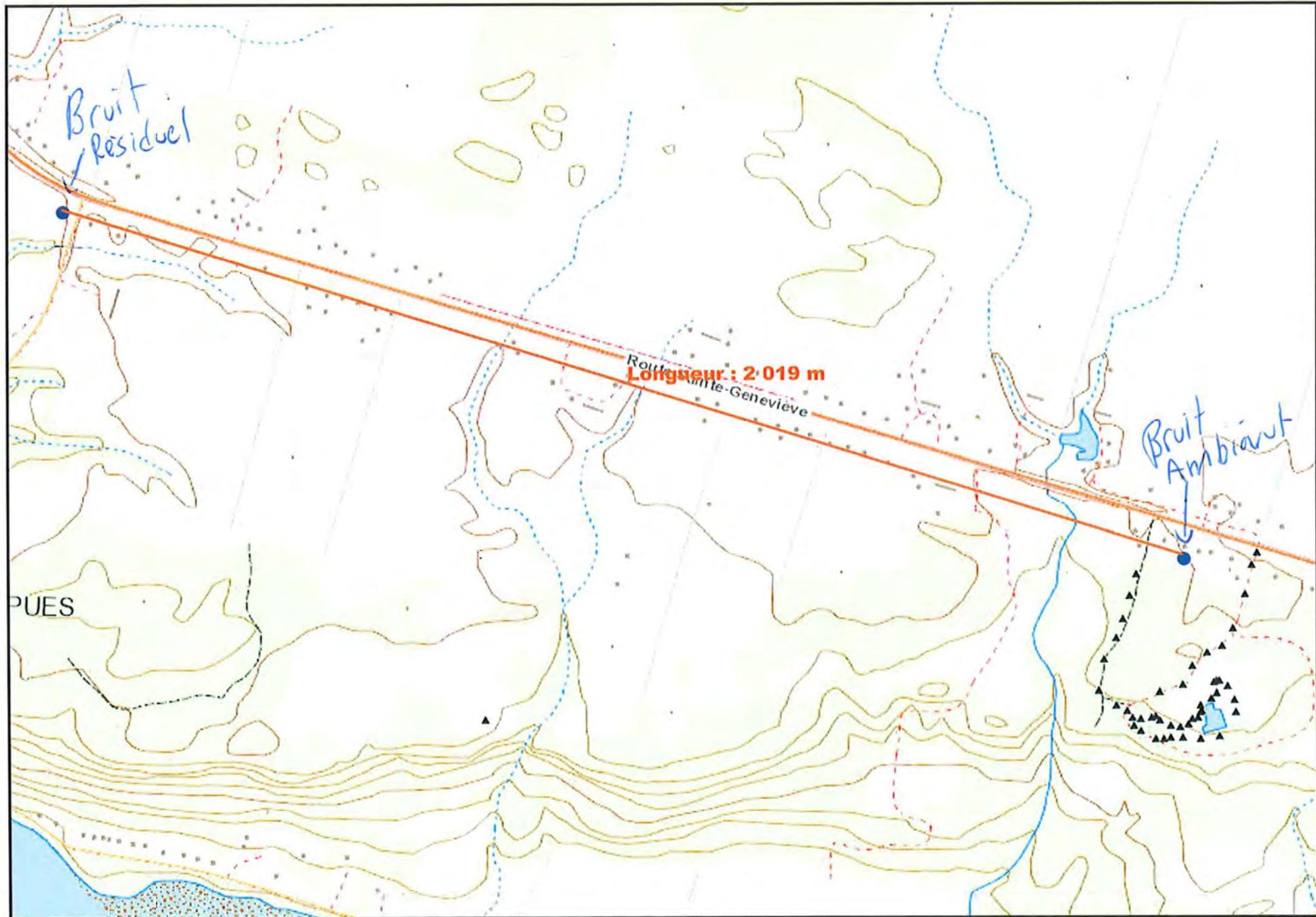


Valeurs Curseur
 X: 500 Hz
 LZfmax: 75,6 dB
 LZfmin: 73,0 dB
 LZeq: 48,4 dB
 LZfmin: 29,5 dB
 LZfmin: 27,7 dB



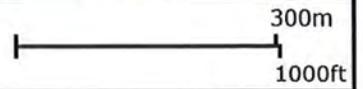
Valeurs Curseur
 X: [69,0 ; 70,0] dB
 Niveaux: 38,9%
 Cumulative: 0,1 %

Ajouter commentaires via les boutons ci-dessus ou avec la souris



Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le ©
Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2019

Échelle : 1 / 8 828



mois jour

Rapport de données horaires pour le 10 septembre 2019

HEU RE	<u>Temp.</u> <u>Definit</u> <u>ion</u> °C	<u>Point</u> <u>de</u> <u>rosée</u> <u>Definit</u> <u>ion</u> °C	<u>Hum.</u> <u>rel.</u> <u>Definit</u> <u>ion</u> %	<u>Dir.</u> <u>du</u> <u>vent</u> <u>Definit</u> <u>ion</u> 10's deg	<u>Vit. du</u> <u>vent</u> <u>Definit</u> <u>ion</u> km/h	<u>Visibil</u> <u>ité</u> <u>Definit</u> <u>ion</u> km	<u>Pressi</u> <u>on à la</u> <u>station</u> <u>Definit</u> <u>ion</u> kPa	<u>Hmdx</u> <u>Definit</u> <u>ion</u>	<u>Refr.</u> <u>éolien</u> <u>Definit</u> <u>ion</u>	<u>Météo</u> <u>Definitio</u> <u>n</u>
00:00	6,6	4,1	84		0	40,2	100,86			Dégagé
01:00	4,8	3,3	90	8	5	40,2	100,87			Dégagé
02:00	4,8	3,5	91		0	40,2	100,86			Dégagé
03:00	2,8	1,7	92		0	40,2	100,87			Générale ment dégagé
04:00	3,3	1,9	91	20	5	40,2	100,91			Générale ment nuageux
05:00	2,1	1,2	93	19	8	40,2	100,98			Générale ment nuageux
06:00	3,8	2,7	93	18	5	40,2	101,05			Générale ment nuageux
07:00	5,8	3,9	88	6	4	40,2	101,05			Générale ment nuageux
08:00	8,0	5,0	81	7	8	40,2	100,98			Générale ment nuageux
09:00	10,6	5,3	70	7	8	40,2	100,94			Générale ment nuageux
10:00	13,3	6,7	64		0	40,2	100,94			Nuageux
11:00	13,6	5,8	59	7	5	40,2	100,83			Générale ment nuageux
12:00	13,8	6,7	62	11	5	40,2	100,76			Nuageux
13:00	13,7	7,0	64	8	8	40,2	100,68			Nuageux

Rapport de données horaires pour le 10 septembre 2019

Toutes les heures sont exprimées en heure normale locale (HNL). Pour convertir l'heure locale en heure avancée, ajoutez 1 heure s'il y a lieu.

BAGOTVILLE A
QUÉBEC

[Opérateur de station](#) opérationnelle : MDN

[Latitude](#) :

48°20'00,000" N

[Longitude](#) :

71°00'00,000" O

[Altitude](#) :

159,10 m

[ID climatologique](#) :

7060400

[ID de l'OMM](#) :

71727

[ID de TC](#) :

YBG

Données connexes

[Moyennes et records de l'almanach \(10 septembre\) Données quotidiennes \(septembre 2019\) Normales et moyennes climatiques au Canada 1981-2010](#)

Options additionnelles de recherche

[Stations avoisinantes ayant des données Recherche données historiques pour septembre 10,2019](#)

Télécharger des données

Données horaires (septembre 2019)

CSV XML

[Plus de données](#)

- [Jour précédent](#)[Jour précédent](#)

année

Formulaire « terrain » de mesure sonore

Lieu	
Nom de l'entreprise	Construction J-R Seward
Numéro de dossier	
Nom de l'inspecteur	Marc Bouchier
Adresse du plaignant ou lieu de mesure	art. 53-54
Photos prises <input checked="" type="checkbox"/>	
Zonage du lieu de mesure de bruit	Résidentiel
Usage réel du terrain	Résidentiel
Coordonnées géographiques du lieu	

Quand	
Date	2016-09-10
Heure arrivée à l'emplacement	10h30

Mesure	
Mesure de bruit ambiant <input type="checkbox"/>	Mesure bruit résiduel <input type="checkbox"/>
No lecture	

Installation du sonomètre	
Micro entre 1,2 et 1,5 m du sol <input checked="" type="checkbox"/> m	Micro installé à l'extérieur <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'un immeuble <input checked="" type="checkbox"/>	Micro avec boule anti-vent <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'une voie de circulation <input checked="" type="checkbox"/>	Abri anti-intempérie utilisé <input type="checkbox"/>
Mesure en période de sommeil : de 3m à 6m d'une chambre à coucher Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Enregistrement audio activé <input checked="" type="checkbox"/>
Étalonnage avant la mesure de bruit <input checked="" type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input type="checkbox"/>
Étalonnage après la mesure de bruit <input checked="" type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input type="checkbox"/>
Remarque(s) : calibrage AVANT sens 40.40 pcont -0,14	

Météo	
Vent ≤20 km/h <input checked="" type="checkbox"/>	Chaussée à proximité sèche Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Humidité ≤90% <input checked="" type="checkbox"/>	Température à l'intérieur des spécificités du fabricant <input checked="" type="checkbox"/>
Absence de précipitation <input checked="" type="checkbox"/>	
Remarque(s) : sans 40,09 écart -0,07	

Description du climat sonore (activités dans le secteur, à l'entreprise, type d'environnement, observations de l'inspecteur)
La route Ste Genevieve est très passante, toutes sortes de véhicule (voiture, moto, semi-remorque etc.)
- On entend les oiseaux
- Entre les passages de véhicule on entend les moteurs provenant de la manœuvre dans la carrière.
- On entend les alarmes de recul
- La carrière La foreuse

Formulaire « terrain » de mesure sonore

Lieu	
Nom de l'entreprise	CONSTRUCTION J. R. Sward
Numéro de dossier	
Nom de l'inspecteur	Mme Bernier
Adresse du plaignant ou lieu de mesure	art. 53-54
Photos prises <input checked="" type="checkbox"/>	
Zonage du lieu de mesure de bruit	
Usage réel du terrain	Agricole
Coordonnées géographiques du lieu	

Quand	
Date	2019-09-10
Heure arrivée à l'emplacement	12:15

Mesure	
Mesure de bruit ambiant <input type="checkbox"/>	Mesure bruit résiduel <input type="checkbox"/>
No lecture	

Installation du sonomètre	
Micro entre 1,2 et 1,5 m du sol <input checked="" type="checkbox"/> m	Micro installé à l'extérieur <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'un immeuble <input checked="" type="checkbox"/>	Micro avec boule anti-vent <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'une voie de circulation <input checked="" type="checkbox"/>	Abri anti-intempérie utilisé <input type="checkbox"/>
Mesure en période de sommeil : de 3m à 6m d'une chambre à coucher Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Enregistrement audio activé <input checked="" type="checkbox"/>
Étalonnage avant la mesure de bruit <input checked="" type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input type="checkbox"/>
Étalonnage après la mesure de bruit <input checked="" type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input type="checkbox"/>
Remarque(s)	

Météo	
Vent ≤20 km/h <input checked="" type="checkbox"/>	Chaussée à proximité sèche Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Humidité ≤90% <input checked="" type="checkbox"/>	Température à l'intérieur des spécificités du fabricant <input checked="" type="checkbox"/>
Absence de précipitation <input checked="" type="checkbox"/>	
Remarque(s) : calibrage sans écart:	

Description du climat sonore (activités dans le secteur, à l'entreprise, type d'environnement, observations de l'inspecteur)
Voiture sur le boulevard Ste Genevieve. Route très passante tout types de véhicules Le bruit de fond a été réalisé à un autre endroit. Les activités de la carrière ne s'arrêtent pas sur l'heure du midi.

1 Identification

Date de l'intervention : 2019-09-12	Heure de début : 10 h 15	Heure de fin : 12 h 00
Intervention effectuée par : Marc Bernier		
Accompagné par :		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande SO

N° de demande : 200667053	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Émission de poussière lors de la circulation des véhicules lourds sur le chemin d'accès de la carrière. Émission de bruits tôt le matin en raison des activités de la carrière. Dynamitage la semaine dernière. Anticipé activités de concassage sous peu. Ces activités sont bruyantes.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301418323	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700	N° de document : 401852318
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'émission de bruits provenant des activités de la carrière	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard Itée)
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2157626 Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :4B 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :5A
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,456455555600;-71,137663888900

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard Itée		1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo SO

Description : Voir résultat météo en annexe	<input type="checkbox"/> Précisions
---	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--	--

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 4	Nombre de photos intégrées au rapport : 4
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Marc Bernier avec un appareil photo de type GPS Garmin. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-02\berma26\7610-02-01-1104700\2019-09-12	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

#	Numéro	Titre
1		Grilles terrain de prise de note

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑	-	+	<input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre				
1	Carte		localisation du microphone				
2	Document		Zonage du secteur				
3	Autre		Résultats des enregistrements				

10 Équipement utilisé				↓↑	-	+	<input type="checkbox"/> SO
#	Type d'équipement	Modèle		Commentaire			
1	Sonomètre	Bruel et Kjaer 2250					

11 Échantillon				↓↑	-	+	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--	--	--	----	---	---	--

12 Mise en contexte				<input type="checkbox"/> SO
<p>Je me suis rendu le 10 septembre 2019 à la résidence des plaignants afin d'effectuer des analyses sonores pour vérifier si les activités de la carrière sont conformes à la note d'instruction 98-01 pour le bruit.</p> <p>Le bruit ambiant (bruit avec les activités de la carrière) a été fait le matin. J'avais prévu effectuer le bruit résiduel (bruit sans les activités de la carrière) sur l'heure du midi lorsque les activités sont arrêtées. Cependant le 10 septembre les activités n'ont pas arrêtés sur l'heure du midi.</p> <p>Je me suis donc dirigé sur le bord de la même route afin d'effectuer un bruit résiduel. Je me suis installé dans un champ situé à 2019 mètres de la maison des plaignants. De retour au bureau j'ai constaté que le résultat pour le bruit résiduel était plus fort que le résultat pour le bruit ambiant.</p> <p>Habituellement le bruit ambiant est plus fort que le bruit résiduel. Cette anomalie s'explique car l'emplacement choisi pour le bruit résiduel ne correspondait pas à l'emplacement du bruit ambiant (chez les plaignants). Le microphone était placé dans la cour arrière des plaignants. Leur maison servait d'écran entre le boulevard Sainte-Geneviève et le microphone. Il n'y avait aucun obstacle entre le microphone et le boulevard Sainte-Geneviève lors de la prise du bruit résiduel du 10 septembre.</p> <p>J'ai donc décidé de retourner effectuer un enregistrement du bruit résiduel au même endroit où le bruit ambiant a été enregistré, soit dans la cours des plaignants.</p> <p>J'ai donc communiqué le 12 septembre avec les plaignants et je leur ai demandé de m'avertir lorsqu'il n'y aurait pas d'activité à la carrière. Il n'y avait pas d'activité lors de l'appel. Je me suis donc rendu le 12 septembre pour effectuer un enregistrement pour le bruit résiduel</p>				

13 Description de l'intervention			
Bruit résiduel (2019-09-12) :			
L'enregistrement a débuté à 10 :36 :25 et il s'est terminé à 11 :36 :28 pour une durée de 01 :00 :03			
Le résultat pour la LAEQ pour l'heure enregistrée est de 52, 8 décibels. (voir résultat en annexe)			
Bruit ambiant (2019-09-10) :			
L'enregistrement a débuté à 10 :38 :36 et il s'est terminé à 11 :38 : 39 pour une durée de 01 :00 :03			
Le résultat pour la LAEQ pour l'heure enregistrée est de 54, 9 décibels. (voir résultat en annexe)			
Données météo :			
Les données historiques d'Environnement Canada indiquent que la vitesse du vent ainsi que l'humidité relative sont conformes aux prescriptions de la note 98-01			

14 Vérification complémentaire à l'intervention				<input type="checkbox"/> SO
Le zonage du terrain des plaignants est de type résidentiel (voir rôle d'évaluation foncière provenant de la ville de Saguenay en annexe)				

15 Conclusion			
Les enregistrements du 10 et 12 septembre 2019 démontrent qu'il y a une augmentation de 2, 1 décibels du bruit résiduels lorsque la carrière est en activité.			
Il y a donc un manquement à l'article 20 alinéa 2 partie 2 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement pour avoir émis un contaminant qui est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, soit l'émission de bruit provenant des activités de la carrière			

15 Conclusion

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↓↑ - + SO

1	Manquement :	Avoir émis un bruit est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain	Degré de gravité des conséquences : Modéré Gravité objective du manquement de catégorie : A
	Référence légale :	Loi sur la Qualité de l'Environnement, article 20, alinéa 2, partie 2	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Atteinte seulement au bien-être (modéré)	
	Explication :	Les plaignants sont incommodés par les activités de la carrière qui émet un bruit qui augmente le bruit résiduel normalement entendu par les plaignants	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	Le bruit ne porte pas atteinte à la qualité du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune. C'est le bien être des plaignants qui est atteint. Des mesures d'atténuation du bruit pourraient être appliquées pour corriger le manquement	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Sans objet (nature administrative)	
	Explication :	Le bruit ne porte pas atteinte au milieu	

16.1 Facteurs aggravants

SO

16.2 Facteurs atténuants

SO

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Modéré

Ainsi, je recommande de transférer les résultats à la DPQA afin qu'une analyse plus approfondie des enregistrements soit réalisé.

Rédigé par : Marc Bernier

Fonction : inspecteur

Signature :

Marc Bernier

Date de signature :

2019-09-13

18 Vérification du rapport d'intervention

SO

Approuvé par : Karine Morin

Fonction : Coordinatrice, secteur industriel

Signature :

Karine Morin

Date :

2019-09-16

Commentaires :

En accord avec les recommandations. Transmettre les résultats à la DPQA pour expertise. Intervention fermée. S'assurer de recevoir les résultats de l'expertise et orienter le dossier en fonction des résultats obtenus, int. 301419030.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

NO DOSSIER : 7610-02-01-1104700

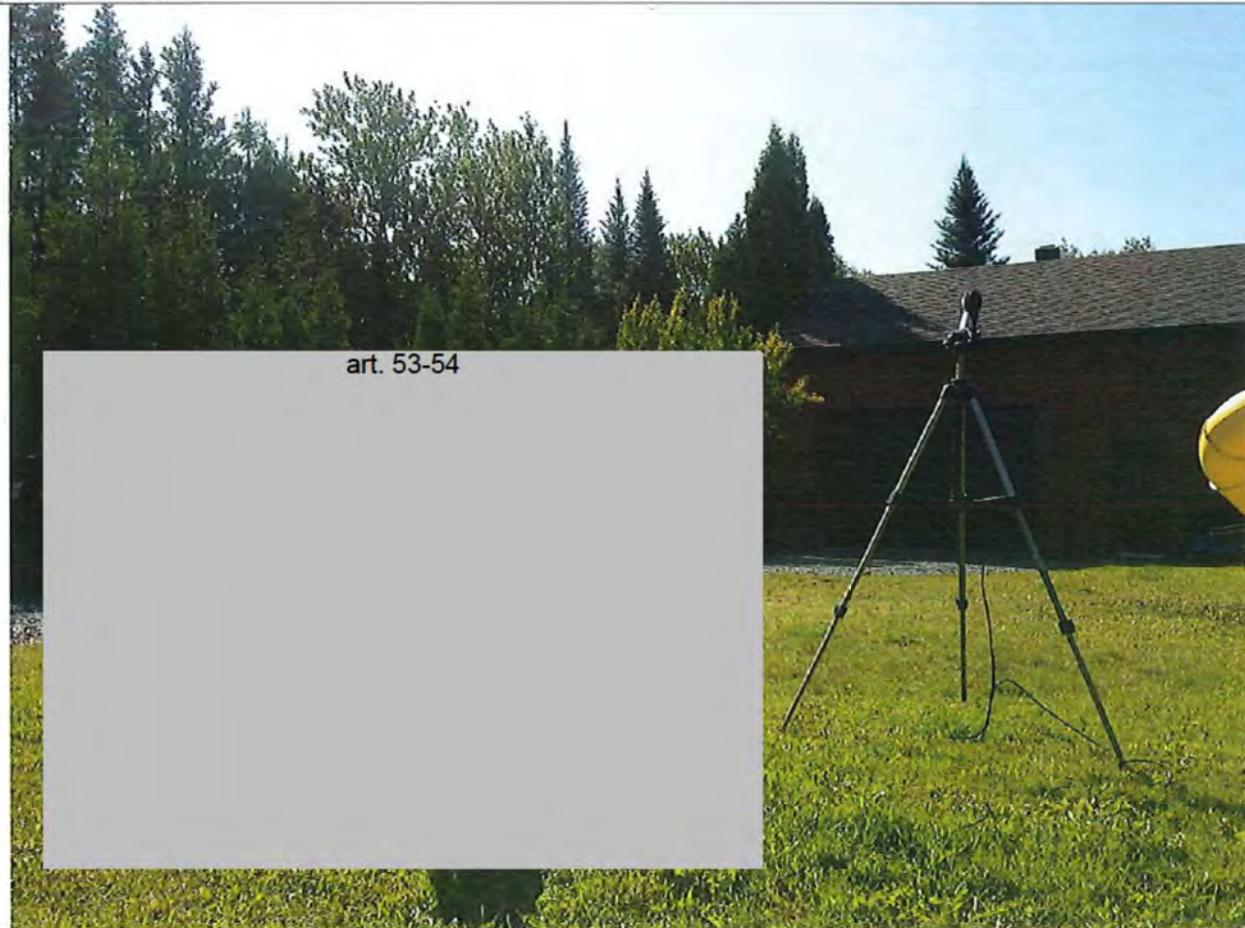
MUNICIPALITÉ : Chicoutimi

OBJET: Analyses sonores

ENDROIT : 2245 boulevard Sainte-Geneviève

Photo no : 1

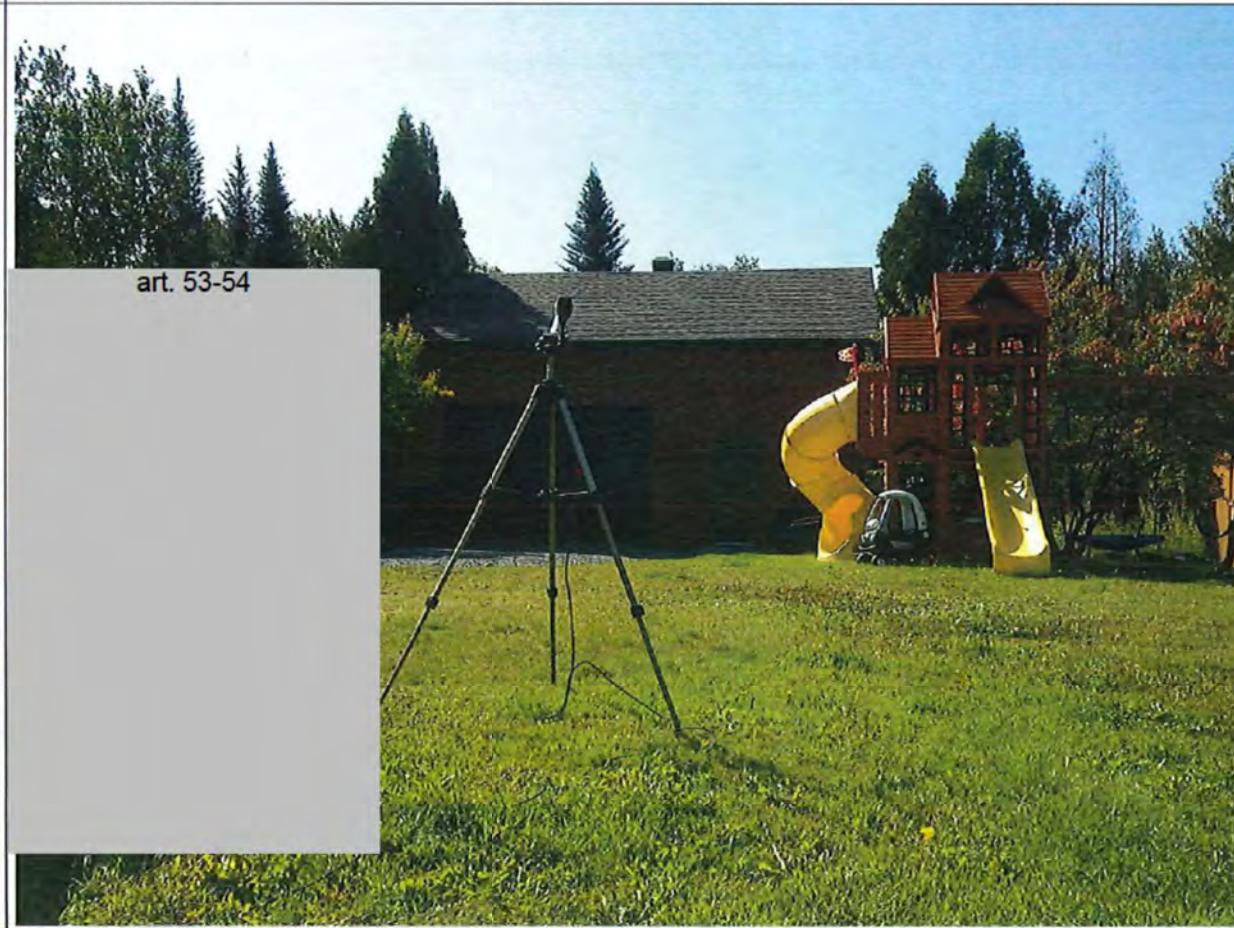
Date : 2019-09-12



Identification : Emplacement du microphone

Photo no : 2

Date : 2019-09-12



Identification : Emplacement du microphone (suite)

Photo no : 3

Date : 2019-09-12

art. 53-54



Photo no : 4

Date : 2019-09-12

art. 53-54

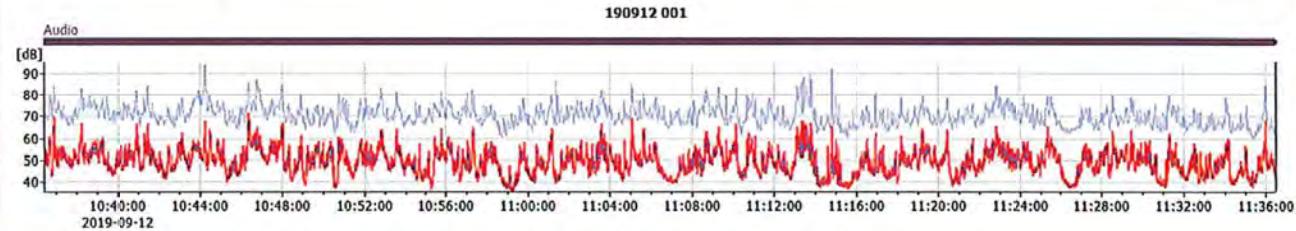


Identification : Emplacement du microphone (suite)

Identification : Emplacement du microphone (suite)

Photo(s) prise(s) par : Marc Bernier
Appareil photo : Canon Power Shot A10000, PC1309,

190912 001 ARCHIVES\Carière boulevard Sainte-Genevieve 2019-09-10\CCEQ-02 Stephane\190912 001

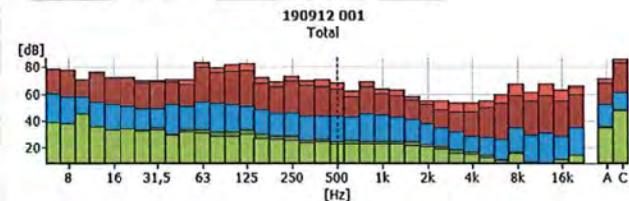


Valeurs Curseur Enregistrés
 X: 11:36:27 - 11:36:28
 LAFmax: 43,3 dB
 LAFmin: 42,0 dB
 LCpeak: 62,5 dB
 LAeq: 42,6 dB
 100 ms
 X: 11:36:27 - 11:36:27,900
 LAF: 42,2-43,1 dB

Mesurage	Heure Début	Heure Arrêt	Durée écoulée	LAeq [dB]	LCpeak [dB]	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]	Surcharge [%]
Total	2019-09-12 10:36:25	2019-09-12 11:36:28	01:00:03	52,8	94,3	71,2	35,5	0,0
Enregistrés	2019-09-12 11:36:27	2019-09-12 11:36:28	00:00:01	42,6	62,5	43,3	42,0	0,0
100 ms	2019-09-12 11:36:27,0	2019-09-12 11:36:27,1	00:00:00,1	42,4				

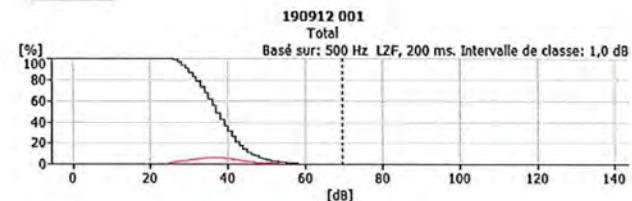
Pas de fonctions de marquage. Requiert licence BZ-5503-A

Total Post-pond : Voir comme



Valeurs Curseur
 X: 500 Hz
 LZfmax: 67,9 dB
 LZsmax: 64,0 dB
 LZeq: 43,8 dB
 LZsmin: 25,0 dB
 LZfmin: 23,0 dB

Total

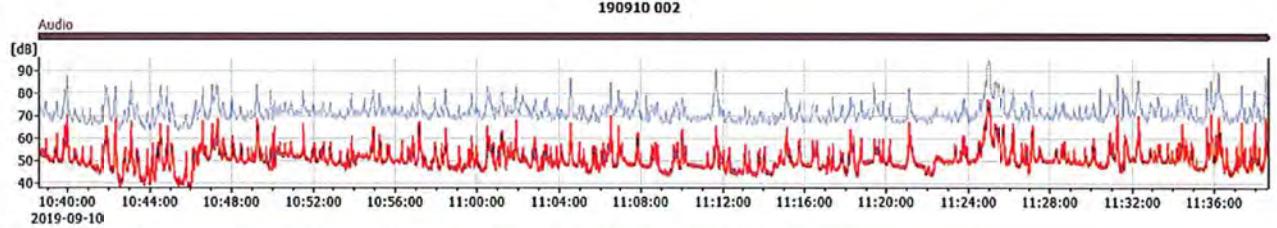


Valeurs Curseur
 X: [69,0 ; 70,0] dB
 Niveaux: 0 %
 Cumulative: 0 %

Mesuré Terminé

Brüel & Kjær

190910 002 ARCHIVES\Carrère boulevard Sainte-Genève 2019-09-10\CCEQ-02 Stéphane\190910 002

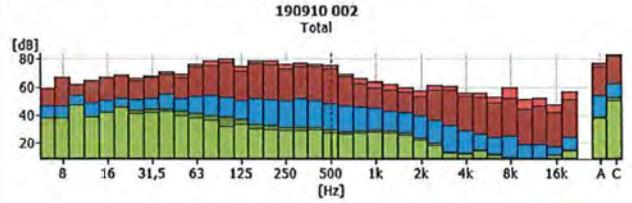


Valeurs Curseur Enregistrés
 X: 11:38:38 - 11:38:39
 LAFmax: 53,0 dB
 LAFmin: 51,5 dB
 LCpeak: 72,9 dB
 LAeq: 52,1 dB
100 ms
 X: 11:38:38 - 11:38:38,900
 LAF: 51,7-52,5 dB

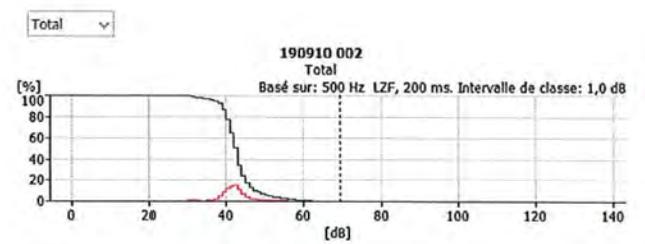
Mesurage	Heure Début	Heure Arrêt	Durée écoulée	LAeq [dB]	LCpeak [dB]	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]	Surcharge [%]
Total	2019-09-10 10:38:36	2019-09-10 11:38:39	01:00:03	54,9	95,1	77,0	38,1	0,0
Enregistrés	2019-09-10 11:38:38	2019-09-10 11:38:39	00:00:01	52,1	72,9	53,0	51,5	0,0
100 ms	2019-09-10 11:38:38,0	2019-09-10 11:38:38,1	00:00:00,1	52,8				

Pas de fonctions de marquage. Requiert licence BZ-5503-A

Total Post-pond: Voir comme



Valeurs Curseur
 X: 500 Hz
 LZPmax: 75,6 dB
 LZSmax: 73,0 dB
 LZeq: 48,4 dB
 LZSmin: 29,5 dB
 LZPmin: 27,7 dB

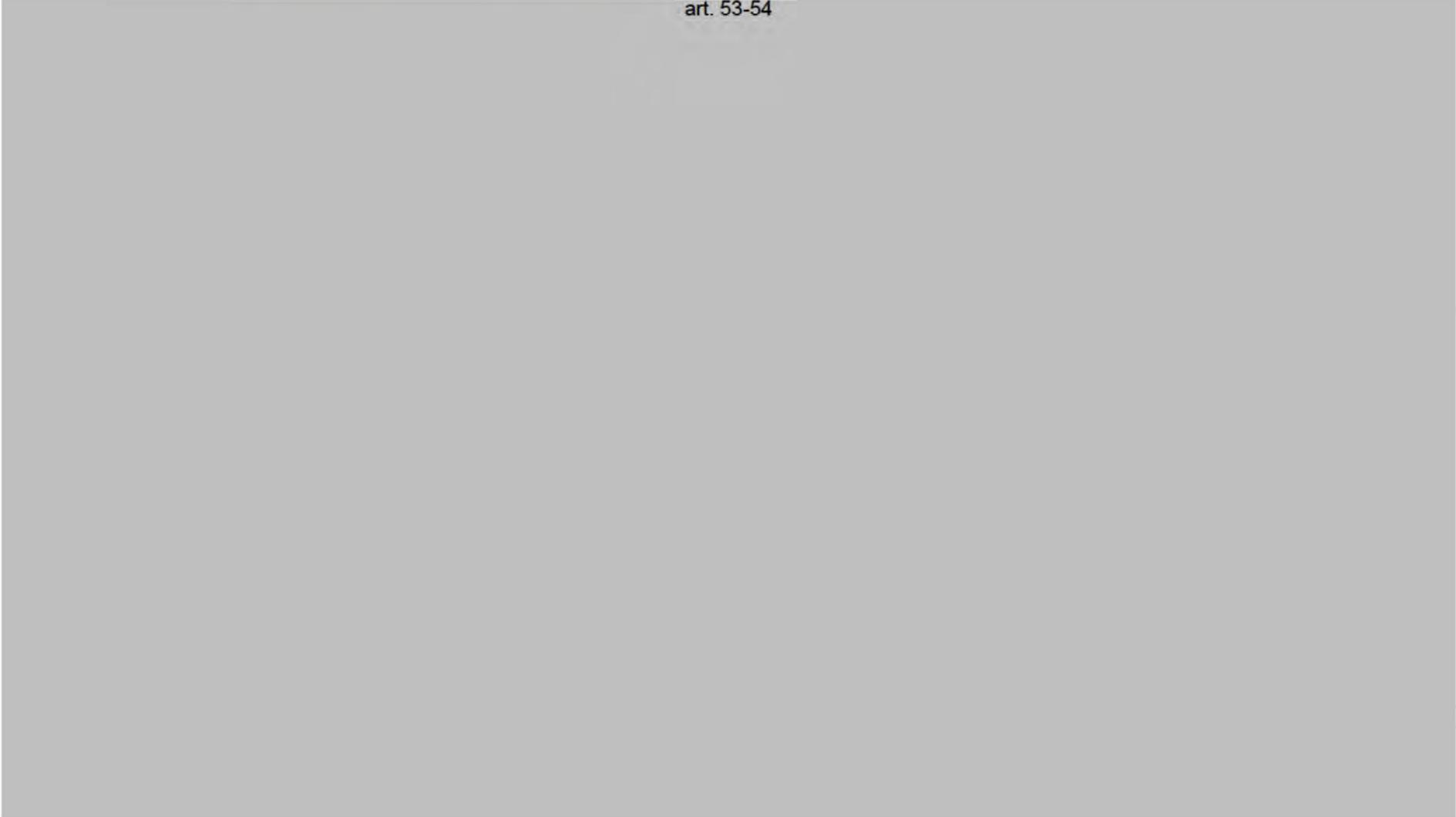


Valeurs Curseur
 X: [69,0 ; 70,0] dB
 Niveau: 38,9m %
 Cumulative: 0,1 %

Mesuré Terminé

Zonage Résidentiel

art. 53-54



Rapport de données horaires pour le 12 septembre 2019

HEURE	Temp. °C	Point de rosée °C	Hum. rel. %	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h	Visibilité km	Pression à la station kPa	Hmdx	Refr. éollen	Météo
00:00	10,6	9,5	93	27	11	40,2	100,16			Nuageux
01:00	10,4	9,3	93	27	8	40,2	100,18			Nuageux
02:00	9,7	9,0	95	27	11	40,2	100,21			Généralement nuageux
03:00	9,8	9,1	95	27	11	40,2	100,20			Généralement nuageux
04:00	8,9	8,3	96	28	9	32,2	100,24			Généralement dégagé
05:00	8,5	7,7	95	28	11	32,2	100,34			Généralement dégagé
06:00	8,2	6,8	91	28	11	40,2	100,43			Généralement dégagé
07:00	8,7	6,4	85	29	21	40,2	100,47			Généralement dégagé
08:00	9,9	6,8	81	30	21	40,2	100,55			Généralement dégagé
09:00	11,0	6,6	74	29	24	40,2	100,56			Généralement dégagé
10:00	13,0	6,8	66	30	15	40,2	100,55			Généralement dégagé
11:00	13,8	4,6	54	31	15	40,2	100,55			Généralement dégagé
12:00	15,9	6,0	52	29	21	40,2	100,55			Généralement dégagé
13:00	16,0	3,7	44	30	21	40,2	100,58			Généralement dégagé

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Saguenay--Lac-Saint-Jean
Région : Saguenay--Lac-Saint-Jean

1 Identification

Date de l'intervention : 2020-03-11	Heure de début : 11 h 00	Heure de fin : 12 h 00
Intervention effectuée par : Marc Bernier		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande SO

N° de demande : 200667053	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Émission de poussière lors de la circulation des véhicules lourds sur le chemin d'accès de la carrière. Émission de bruits tôt le matin en raison des activités de la carrière. Dynamitage la semaine dernière. Anticipe activités de concassage sous peu. Ces activités sont bruyantes.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301419030	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700	N° de document : 401907178
But de l'intervention : S'assurer de recevoir les résultats de l'expertise réalisée sur les émissions sonores de l'entreprise et orienter le dossier selon les conclusions obtenues.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard ltée)
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2157626 Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc. :1, No lot :4B 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc. :1, No lot :5A
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,456455555600:-71,137663888900

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard ltée		1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

6 Plainte SO

7 Photo numérique SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Les 10 et 12 septembre 2019 j'ai effectué des analyses sonores pour vérifier si les activités de la carrière est conforme à la note d'instruction 98-01.

Nous avons ensuite envoyé les résultats le 17 septembre 2019 à la direction des politiques et de la qualité de l'air. Pour une raison inconnue les résultats ne se sont pas rendus à la DPQA.

Une deuxième demande d'expertise a été demandée le 29 janvier 2020. Nous avons reçu les résultats de l'expertise le 3 mars 2020.

Cette carrière est exploitée en non assujettissement à la réglementation. Si elle avait été encadrée par un c.a l'exploitation aurait dû être faite selon les critères de 45 décibels le jour en secteur résidentiel prescrit dans le règlement sur les carrières et sablières. Dans le cas des carrières exploitée en non assujettissement c'est la différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel.

13 Description de l'intervention

Bruit ambiant (Tous les bruits du secteur avec la carrière en fonction) :
Le résultat est de 49 dba

Bruit résiduel (tous les bruits du secteur lorsque la carrière n'est pas en fonction) :

Le résultat est de 53 dba

En regardant l'étude je constate que ce sont les passages de véhicules sur le boulevard Sainte-Geneviève qui influent sur les résultats.

Lorsque j'étais sur le terrain des plaignants le bruit de la foreuse était plus fort que les véhicules. Malgré que le bruit de la foreuse entraînait un bruit dérangeant il semble que le passage des véhicules soient venu diminuer les impacts réels ressenties sur le terrain.

Il est peu probable que le bruit ambiant soit moins fort que le bruit résiduel. Il y a selon moi 2 explications possibles. Soit qu'il y a eu plus de passages de véhicules lors de l'enregistrement pour le bruit résiduel ou que le type de véhicules étaient différent. Des véhicules de type camion remorque entraîne une émission sonore plus forte qu'une voiture de type promenade.

À noter que l'expertise nous apprend que lorsqu'il n'y a pas de passage de véhicules le bruit ressentie est de 40 dba.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO**15 Conclusion**

Lors des analyses sonores il y a seulement la foreuse qui est en fonction. Normalement il devrait y avoir du bruit qui provient du concassage et des moteurs des véhicules.

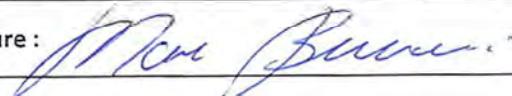
Selon les résultats, le bruit qui provient de la carrière est moins fort que le bruit sans la carrière.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓ ↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et planifier une autre inspection pour effectuer d'autres analyses sonores lorsque la carrière sera exploitée avec le concassage en cours afin d'avoir une réelle représentation des bruits générés par l'exploitation.

Rédigé par : Marc Bernier

Fonction : inspecteur

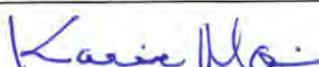
Signature : 

Date de signature : 2020-05-11

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Karine Morin

Fonction : Coordinatrice, secteur Industriel

Signature : 

Date : 2020-03-24

Commentaires : En accord avec les recommandations. Intervention fermée. Prévoir une nouvelle mesure lorsque la carrière sera en exploitation avec le concasseur afin d'obtenir une représentation réelle des bruits générés par l'entreprise, int. 301454647 (à l'été 2020).

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-08-19 Heure de début : h Heure de fin : h
Intervention effectuée par : Sébastien Gauthier
Accompagné par : ↓↑ - + SO

1.1 Demande

N° de demande : 200763338 Type de demande : Plainte à caractère environnemental SO
Objet de la demande : Plainte d'un citoyen que les déflagrations sont très importantes. Aucune sirène d'avertissement. Événement produit le vendredi 11 juin à 11h04.

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301539197 Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700 N° de document : 402060176
But de l'intervention : Plainte d'un citoyen que les déflagrations sont très importantes. Aucune sirène d'avertissement. Événement produit le vendredi 11 juin à 11h04.

2 Lieu concerné par l'intervention

1 Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard Ltée)
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2157626 Type de lieu : carrière
Localisation du lieu : Ancien cadastre :
080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :4B
080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :5A
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,45645555600:-71,137663888900

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard Ltée		1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) GOV 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo

SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François Lapierre	Chargé de projet Construction J&R Savard Ltée	art. 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : la personne contactée

6 Plainte

Plaignant rencontré : oui non Plaignant contacté : oui non SO

7 Photo numérique

SO

8 Grille d'intervention annexée

↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport

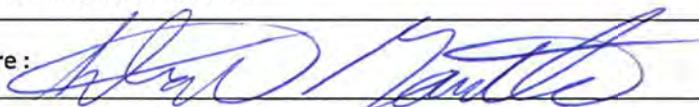
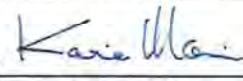
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	#12467	Rapport Sismo #12467 – 11 juin 2021

10 Équipement utilisé

↓↑ - + SO

11 Échantillon

↓↑ - + SO

12 Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO
Reçu le 16 juin 2021 une plainte d'un citoyen que les déflagrations sont très importantes. Aucune sirène d'avertissement. événement produit le vendredi 11 juin à 11h04.		
13 Description de l'intervention		
Je contacte le chargé de projet. Je lui mentionne que nous avons eu une plainte à propos d'une déflagration très forte le 11 juin dernier et que j'aimerais avoir leur relevé du sismographe pour cette journée. Après avoir examiné le rapport, la détonation a atteint 35.12mm/s et est donc resté sous le seuil maximal de 40mm/s permis par l'art. 34 du règlement sur les Carrières et Sablières (l'art. 29 du nouveau règlement n'est pas applicable avant avril 2022 à cause des mesures transitoires).		
14 Vérification complémentaire à l'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Comme la valeur est élevé, je lui demande par courriel s'il y a d'autres dynamitage de prévu, mais il me répond qu'il n'y a plus rien de planifié, sauf si une demande de matériel pour un client se fait entre temps, et que les prochains dynamitages iront au printemps 2022. Je lui ai demandé de m'informer s'il y avait du dynamitage.		
15 Conclusion		
Il n'y a pas de manquement constaté lors de ma vérification.		
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
17 Recommandations		
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.		
Rédigé par : Sébastien Gauthier	Fonction : inspecteur	
Signature : 	Date de signature : 2021-08-20	
18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Karine Morin	Fonction : Chef d'équipe secteur industriel	
Signature : 	Date : 2021-08-23	
Commentaires : En accord avec les recommandations Intervention fermée. Procéder à notre propre enregistrement avec le sismographe lors du prochain dynamitage de l'entreprise afin de s'assurer du respect de la norme de l'art 34 de l'ancien RCS (ou art. 29 du nouveau RCS si le constat est fait après le 18 avril 2020 pour une carrière sablière établie avant avril 2019), int 301554393.		

SuperGraphics - Rapport

Téléphone: (205)592-2488 x 23

Société: art. 23-24

Unité #: 12467

2021-06-11 à 11:00:22 Evénement # 3

Situation: CARRIÈRE STE-GENEVIÈVE

Opérateur: art. 53-54

Notes: art. 53-54

Distance: 65 m Charge instannée: 180 kg Distance réduite: 4,8

Durée d'enregistrement: 3,0 sec
 Taux d'échantillonnage: 1024/sec
 Dernier calibrage: 05mars21

Sismique

Gain: 2 Seuil: ,826 mm/s ∇ Résultante: 35,26 mm/s @ 46,55 Hz

Voie	Radial	Transversal	Vertical
○ Vitesse particulière (mm/s)	9,335	12,637	35,116
Pseudo-Fréquence (Hz)	24,30	22,20	46,50
Déplacement (mm)	0,0611	0,0906	0,1202
Accélération (g's)	0,145	0,180	1,045
Smax/Trigger	599,6	141,6	345,7

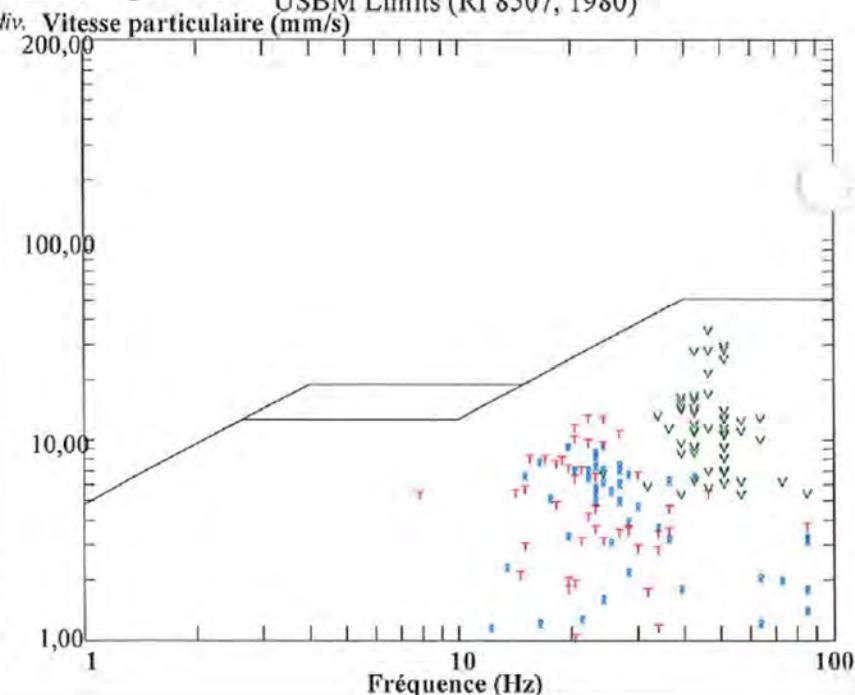
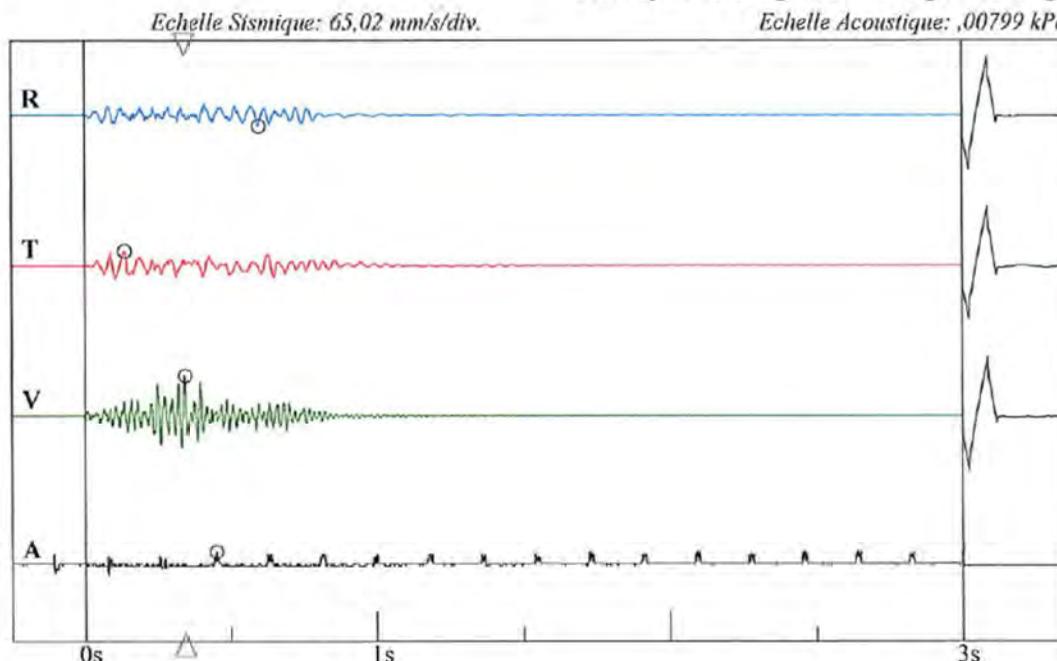
Supression

Gain: 1 Seuil acoustique: 12 3L

Mesure	Valeur	Smax/Trigger
		452,1
kPa	,0015	
dB	97,5	
Hz	24,3	

Analyse du signal / Graphe des pseudo-fréquences

USBM Limits (RI 8507, 1980)



RAPPORT D'INSPECTION

Contrôle environnemental

Direction régionale du Saguenay--Lac-Saint-Jean
Région : Saguenay--Lac-Saint-Jean

1 Identification

Date de l'intervention : 2023-05-26	Heure de début : 9 h 53	Heure de fin : 10 h 10
Intervention effectuée par : Noémie Robichaud		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande SO

N° de demande : 200831817	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Exploitation de la carrière qui est rendue près du terrain résidentiel du plaignant. La compagnie a avisée les résidents qu'il est possible que les maisons soient évacuées avant qu'il procède au dynamitage.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301677514	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700	N° de document : 402242104
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'exploitation de la carrière qui est rendue près du terrain résidentiel du plaignant. La compagnie a avisée les résidents qu'il est possible que les maisons soient évacuées avant qu'il procède au dynamitage.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard Itée)
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2157626
	Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :4B 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :5A
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,456455555600;-71,137663888900

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard Itée	Propriétaire	1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo SO

Description : Visibilité 40 km					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Ensoleillé	Aucune	Aucune	Vitesse 21 km/h	Direction NO	16 °C

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Kevin Martin	Directeur des opérations, Surintendant	art. 53-54
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François Lapierre	Chargé de projet	art. 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Martin			

6 Plainte SO

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
-----------------------	------------------------------	---	----------------------	------------------------------	---

7 Photo numérique SO

8 Grille d'intervention annexée			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre	
1	1		

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Document		Registre Sautage et sismographe	
2	Autre		Compte-rendu plaignant	
3	Autre		REQ	
4	Carte		Localisation carrière et dynamitage	
5	Autre		Article TVA Nouvelles	
6	Carte		Photographie aérienne 1977	
7	Document		Guide de bonnes pratiques de sautage	

10 Équipement utilisé			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--	--	---

11 Échantillon			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--	--	---

12 Mise en contexte			<input type="checkbox"/> SO
---------------------	--	--	-----------------------------

Une plainte a été reçue le 15 mai 2023 concernant la carrière située au 2225 Boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi appartenant à l'entreprise J.R Savard. Le plaignant nous informe qu'un dynamitage va être effectué le 17 mai 2023 et qu'il est possible que des résidences soient évacuées. Une inspection est donc prévue afin de vérifier les données des sismographes ainsi que si l'ensemble des normes concernant le dynamitage sont respectées.

La carrière Sainte-Geneviève est une carrière de granite. Elle offre une production de concassés de diverses dimensions (MG-20, MG-56, 3/4 net, 20-40mm, 100-200mm, pierre brute, poussière de pierre, etc.).

13 Description de l'intervention			<input type="checkbox"/> SO
----------------------------------	--	--	-----------------------------

J'arrive sur les lieux à 9h53 et je rencontre le surintendant du projet. Celui-ci me montre où il y a eu le dynamitage, présentement ce sont des procédés de concassage qui ont lieu, aucune poussière n'est visible.

Dynamitage

Il m'informe que c'était la dernière fois qu'ils dynamitait vers les maisons (Voir plan) et que maintenant ils allaient exploiter dans l'autre sens. Ceux-ci s'assurent de garder une centaine de mètres de boisé à l'alentour de la carrière afin de réduire de bruit le plus possible avec le couvert végétal. Des sismographes sont installés sur le terrain de certains citoyens afin de mesurer les vibrations. L'entreprise ne prévoit pas dynamiter encore cette année à moins d'avoir un gros contrat. Habituellement, celle-ci dynamite 2-3 fois maximum par année selon la demande.

Pour ce qui est du dernier dynamitage, l'entreprise J.R Savard ont donné le contrat à Inter-Cité, on m'explique que ceux-ci pour des mesures de sécurité, préfèrent évacuer les maisons. Cependant il n'y a pas eu de différences de puissance avec les autres années, c'est seulement l'entrepreneur qui a changé. Le sautage s'est fait par un blast électronique (unitronic) qui a duré de 3 à 5 secondes. Ils s'assurent de faire le sautage à une heure que les enfants sont à l'école et que les gens sont au travail, afin que le moins de monde possible soient impactés. Ils ont fait affaire avec la Ville de Saguenay pour alerter les citoyens à l'avance.

Sismographes

2 séismographes ont été installé sur le terrain des résidences du **art. 53-54** (220 m du sautage) et au **art. 53-54** (300 m du sautage). Ils en ont aussi installé un à la balance de la compagnie.

Poussières

Pour ce qui est des poussières, ils ont pavé le chemin d'accès, donc les camions qui sortent et qui entrent ne font pas de poussière lorsqu'ils circulent et ils utilisent de l'eau comme abat-poussière dans le reste de la carrière. Je n'ai vu aucun nuage de poussière lors de mon inspection, même si des procédés de concassage étaient en marche.

14 Vérification complémentaire à l'intervention			<input type="checkbox"/> SO
---	--	--	-----------------------------

Non-assujettissement : La carrière a commencé son exploitation avant 1977, donc elle n'a pas de CA. (Voir carte photographie aérienne 1977 en annexe) Elle doit tout de même respecter certaines normes du RCS.

Le 30 mai 2023 j'ai reçu par courriel les résultats du sismographe ainsi que le rapport de sautage.

Le rapport indique qu'il y a eu un seul tir à 3h30 pm le 17 mai 2023

La vitesse maximum du sismographe au **art. 53-54** est de 9,52 mm/s avec un son max de 118 db

La vitesse maximum du sismographe au **art. 53-54** est de 6,07 mm/s avec un son max de 125,3 db

Selon les données sismiques présent aux habitations, le sautage respecte l'article 32 du Règlement sur les Carrières et Sablière :

32. Un sautage effectué dans une carrière doit être réalisé conformément aux conditions suivantes:

1° aucune substance minérale n'est projetée à l'extérieur de la carrière;

2° la vitesse particulière ne dépasse pas 10 mm/s mesurée à l'habitation ou à l'établissement public;

3° la suppression de l'air ne dépasse pas 126 dB linéaires mesurée à l'habitation ou à l'établissement public.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Au cours d'une année civile, la valeur limite prescrite par le paragraphe 2 du premier alinéa peut cependant être dépassée, jusqu'à un maximum de 15 mm/s, une seule fois ou jusqu'à un maximum de 10% du nombre total de sautages durant cette période.

Au cours d'une année civile, la valeur limite prescrite par le paragraphe 3 du premier alinéa peut cependant être dépassée, jusqu'à un maximum de 130 dB linéaires, 2 fois ou jusqu'à un maximum de 20% du nombre total de sautages durant cette période.

Un survol avec un drone a été fait en 2022 du lot 5 510 149

Je reçois le guide de bonnes pratiques de sautage le 25 avril 2024 par courriel. Celui-ci était en cours de réalisation depuis 2023 par la firme art. 23-24 puisque le guide comprend plusieurs carrières appartenant à JR Savard.

Le guide comprend :

PROGRAMME DE COMMUNICATION

2.1.1 COMMUNICATION AVEC LES CITOYENS ET LES MUNICIPALITÉS

2.1.2 AVIS DE SAUTAGE

2.1.3 SUIVI DES PLAINTES

3 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES VIBRATIONS, DES SURPRESSIONS D'AIR ET DES PROJECTIONS

3.1 EXIGENCES DE VIBRATION ET SURPRESSION D'AIR

3.2 SUIVI DES VIBRATIONS

3.3 CONTRÔLE ET SUIVI DES SURPRESSIONS D'AIR

3.4 CONTRÔLE DES PROJECTIONS

3.5 CONTRÔLE DES FUMÉES NOX

3.6 SUIVI DES SAUTAGES

3.7 CONSTANTES DE SITE

4 PLANIFICATION DES SAUTAGES

5 AUDIT DE VÉRIFICATION INTERNE ANNUEL

6 NON-CONFORMITÉ ET SITUATION D'URGENCE

6.1 TIR RATÉ

6.2 PROJECTIONS HORS-PROPRIÉTÉ

15 Conclusion

La procédure ainsi que les données sismiques du dynamitage sont conformes au RCS.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

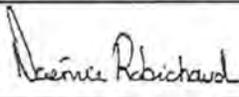
L'explication n'est requise que si l'évaluation de l'atteinte ou de la vulnérabilité est modérée ou grave et qu'il ne s'agit pas d'un manquement énuméré à la section 3.1 de la directive sur le traitement des manquements.

17 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Noémie Robichaud

Fonction : Inspectrice

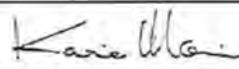
Signature : 

Date de signature : 2024-05-08

18 Vérification du rapport SO

Approuvé par : Karine Morin

Fonction : Coordinatrice Secteur Industriel

Signature : 

Date : 2024-05-08

Commentaires : Considérant l'analyse du dossier, je suis en accord avec les recommandations formulées et de fermer l'intervention.

N°	Réf.	Description de l'inspection	Résultat								
			C	NC	SO	NV	Note				
Normes de localisation											
1	Art.17, al. 1 Q-2, r.7.1	La voie d'accès privée à une carrière/sablière est située à une distance minimale de 25 m de toute habitation et de tout établissement public	X								
2	Art. 18 Q-2, r.7.1	La carrière/sablière est située à une distance minimale de 35 m de toute voie publique	X								
3	Art. 18, al. 2 Q-2, r.7.1	Lorsque la bande de terrain distançant la carrière/sablière de la voie publique appartient au propriétaire de cette carrière/sablière, elle a été maintenue boisée (Lorsque des arbres recouvraient ce terrain)	X								
4	Art. 19, al. 1 Q-2, r.7.1	La carrière/sablière est située à une distance minimale de 10 m de tout terrain appartenant à une personne autre que le propriétaire de cette carrière/sablière (À moins qu'elle soit également exploitée sur ce terrain)	X								
Normes d'exploitation											
5	Art. 20, al. 1 Q-2, r.7.1	La carrière/sablière n'est pas exploitée dans un lac, dans un cours d'eau à débit régulier ou dans un marécage arbustif riverain de l'un de ces milieux	X								
6	Art. 20, al. 2 Q-2, r.7.1	La carrière/sablière n'est pas exploitée dans un marais ou une tourbière ouverte <i>(Ne s'applique pas à une carrière/sablière dont l'exploitation dans ces milieux visés a été autorisée avant le 18 avril 2019, ni à une carrière/sablière établie avant le 17 août 1977 ou qui a débuté l'exploitation de tels milieux)</i>	X				X				
7	Art. 21, al. 1 Q-2, r.7.1	L'exploitant a fait identifier à l'aide de repères visuels ou de balises (d'une hauteur minimale de 1,5 m)...	les limites de la carrière/sablière			X		X			
8		<i>(Pour toutes les carrières ou sablières établies le ou après le 17 août 1977)</i>	la profondeur maximale d'exploitation <i>(N'est pas exigée pour une sablière exploitée avec une déclaration de conformité)</i>			X		X			
9	Art. 22 Q-2, r.7.1	Le sol arable, qui est conservé afin de l'utiliser lors du réaménagement/restauration, est entreposé séparément des autres matières issues ou générées par l'exploitation de la carrière/sablière					X				
10	LQE Art. 66	Les particules récupérées par tout système de captation...	qui ne sont pas éliminées dans une carrière/sablière sont éliminées dans un lieu autorisé ou sont valorisées comme matière résiduelle fertilisante lorsqu'applicable					X			
11		Les boues provenant de bassins de sédimentation de la carrière/sablière...							X		
12		Les boues des bassins de sédimentation des procédés de transformation de la pierre de taille...								X	
13		Les boues de sciage générées par le traitement des substances minérales de surface...								X	
Normes de rejet de contaminants											
Bruit											
14	Art. 24, al. 1 Q-2, r.7.1	Le bruit émis dans la carrière/sablière ne dépasse pas le plus élevé des niveaux sonores suivant : le bruit résiduel ou 40 dBA entre 19 h et 7 h et 45 dBA entre 7 h et 19 h					X	X			
Eaux rejetées											
15	Art. 26, al. 1, par. 1 Q-2, r.7.1	Lorsque les eaux issues de la carrière/sablière sont rejetées dans l'environnement...	la quantité d'hydrocarbures pétroliers (C ₁₀ -C ₅₀) contenue dans ces eaux est ≤ 2mg/l					X			
16	Art. 26, al. 1, par. 2 Q-2, r.7.1		la quantité de matières en suspension contenue dans ces eaux est ≤ 50 mg/l					X			
17	Art. 26, al. 1, par. 3 Q-2, r.7.1		le pH de ces eaux est compris entre 6 et 9,5					X			

N°	Réf.	Description de l'inspection	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
Particules							
18	Art .27, al. 1 Q-2, r.7.1	Les émissions de particules provenant des équipements utilisés dans la carrière/sablière (concasseur, séchoir, crible, tamis, convoyeur, broyeur, élévateur, trémie, foreuse) ainsi que lors du transfert, de la chute ou de la manutention des matières ne sont pas visibles à plus de 2 m de la source d'émission	X				
19	Art. 27, al. 2 Q-2, r.7.1	L'exploitant de la carrière/sablière a mis en place des mesures d'atténuation afin de prévenir l'émission de particules	X				X
20	Art. 28 Q-2, r.7.1	L'abat-poussière utilisé (autre que de l'eau) dans la carrière/sablière est certifié conforme à la plus récente version de la norme BNQ 2410-300			X		
21	Art.29, al. 1 Q-2, r.7.1	Le système de captation des particules installé sur une source d'émission (Vérifier la fiche technique pour s'assurer qu'il ne permet pas l'émission dans l'atmosphère de particules en concentration supérieure à 30 mg/m ³ de gaz sec aux conditions de référence (T° 25°C et 101,3kPa))				X	
Vibrations (pour les carrières seulement) <input type="checkbox"/> N/A (Sablières)							
22	Art. 30, al. 1 Q-2, r.7.1	L'exploitant possède et met en œuvre une procédure de bonnes pratiques de sautage attestée par un ingénieur ou un géologue et tenue à jour					
23	Art. 30, al. 2 Q-2, r.7.1	L'exploitant consigne dans un registre les données recueillies dans le cadre du programme de surveillance des vibrations (surpression d'air et vitesse particulaire) ainsi que les informations exigées					
24	Art. 31, al. 1 Q-2, r.7.1	Aucun sautage dans une carrière n'est réalisé à moins de de 600 m d'une habitation ou d'un établissement public entre 19 h et 7 h	X				
25	Art. 32, al. 1, par. 1 Q-2, r.7.1	Aucune substance minérale n'est projetée à l'extérieur de la carrière lors du sautage	X				
26	Art. 32, al. 1, par. 2 Q-2, r.7.1	Lors d'un sautage effectué dans la carrière, la vitesse particulaire ne dépasse pas 10 mm/s mesurée à l'habitation ou à l'établissement public (La valeur limite prescrite peut cependant être dépassée jusqu'à un maximum de 15 mm/s, une seule fois ou jusqu'à un maximum de 10 % du nombre total de sautages durant une année civile)	X				
27	Art. 32, al. 1, par. 3 Q-2, r.7.1	Lors d'un sautage effectué dans la carrière, la surpression de l'air ne dépasse pas 126 dB linéaires mesurée à l'habitation ou à l'établissement public (La valeur limite prescrite peut cependant être dépassée jusqu'à un maximum de 130 dB linéaires, 2 fois ou jusqu'à un maximum de 20 % du nombre total de sautages durant une année civile)	X				

N°	Notes	SO
6-7-8	La carrière a été établie avant le 17 août 1977, elle est donc non-assujetti à ces articles.	
14	Une demande d'expertise a été sollicité en 2020, des inspections ont eu lieu afin de mesurer le bruit ambiant et résiduel lors de l'exploitation de la carrière. (Voir intervention : 301419030)	
19	L'exploitant utilise de l'eau comme abat-poussière	

1 Identification

Date de l'intervention : 2024-07-11	Heure de début : 10 h 30	Heure de fin : 10 h 42
Intervention effectuée par : Noémie Robichaud		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande

N° de demande : 200865915	Type de demande : Signalement à caractère environnemental	<input type="checkbox"/> SO
Objet de la demande : bruit , poussière, transport d'agrégats , renversement de pierre sur la chaussée ect...		

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301747046	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700	N° de document : 402400406
But de l'intervention : Plainte: bruit , poussière, transport d'agrégats , renversement de pierre sur la chaussée ect...	

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard ltée)	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2157626	Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc. :1, No lot :4B 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc. :1, No lot :5A	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,45645555600;-71,137663888900	

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard ltée	Propriétaire	1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo

<input checked="" type="checkbox"/> SO
--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Francois Lapierre	Chargé projet JR Savard	Cell.: art. 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

6 Plainte

<input checked="" type="checkbox"/> SO
--

7 Photo numérique

Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos intégrées au rapport : 3
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Noémie Robichaud avec un appareil photo de type iPhone SE . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-02\robno02\Carrière Sainte-Geneviève\2024-07-11	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	1	Courriel envoyé au plaignant
2	Document	2	Guide bonne pratique de sautage

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Signalement reçu le 2 mai 2024 visant la carrière située au 2225 Boul Sainte-Geneviève, Chicoutimi. Le signalement concerne les points suivants : Bruit, poussière, transport d'agrégats, renversement de pierre sur la chaussée etc..

13 Description de l'intervention

Je me rends sur les lieux à 10h30 et je me stationne près du chemin d'accès de la carrière.

Lorsque je suis sur place, plusieurs camion 10 roues entrent et sorte de la carrière, je n'observe aucune émission de poussière ou de renversement d'agrégats sur la chaussée.

Le chemin d'accès a été asphalté jusqu'à la balance à camion et il n'y a pas de poussière ou de pierre sur la chaussée. (Voir photos)

La vitesse maximale est affichée à 25 km/h.

Je quitte les lieux à 10h42

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Le 11 juin j'essaie de communiquer avec le plaignant par téléphone et je lui envoie un courriel afin de planifier une mesure de bruit à son domicile. Je ne reçois pas de réponse et puisque la plainte n'indiquait pas d'adresse précise et que je n'ai pas son accord je n'ai pas pu vérifier le volet bruit de la plainte.

Procédures bonne pratique de sautage :
Je reçois les procédures de bonne pratique de sautage par courriel, pour ce qui est du dynamitage de cette année, ils sont censés dynamiter qu'une seule fois (ou selon la demande) et des sismographes sont installés aux maisons les plus proches. Ceux-ci ne se sont pas déclenchés lors du dernier dynamitage.

Plan de la carrière. Cercle jaune = rayon de 1km:



15 Conclusion

Je n'ai pas constaté d'émission de poussière et d'agrégat sur la chaussée. Pour ce qui est du bruit, je n'ai pas pu confirmer avec le plaignant si nous avons son accord pour prendre une mesure avec le sonomètre à son domicile. Cet aspect sera à vérifier au besoin dans la prochaine intervention **301779074**

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓↑ - + SO

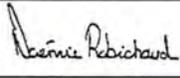
L'explication n'est requise que si l'évaluation de l'atteinte ou de la vulnérabilité est modérée ou grave et qu'il ne s'agit pas d'un manquement énuméré à la section 3.1 de la directive sur le traitement des manquements.

17 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Noémie Robichaud

Fonction : Inspectrice

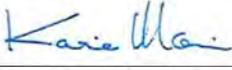
Signature : 

Date de signature : 2024-10-01

18 Vérification du rapport SO

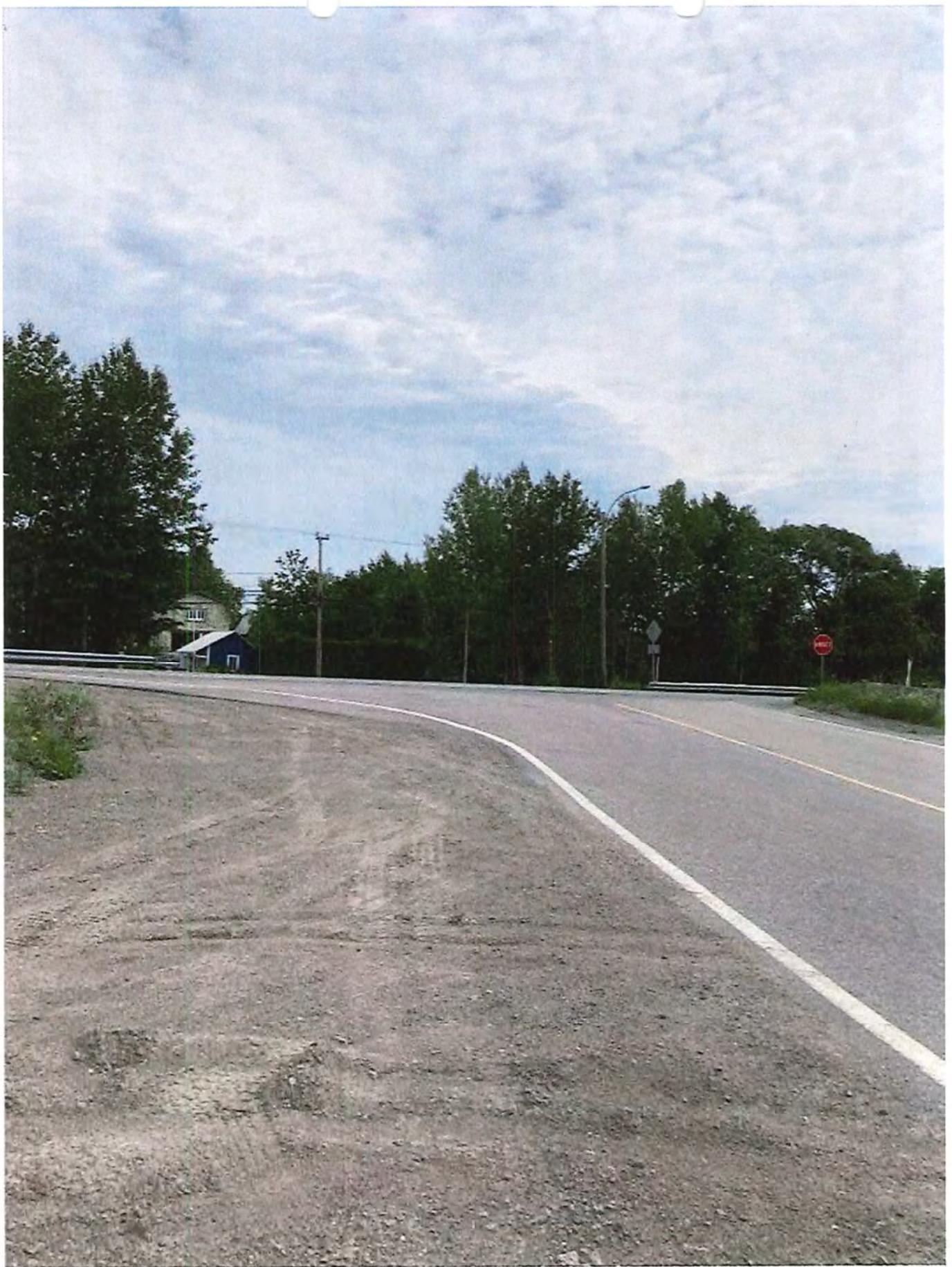
Approuvé par : Karine Morin

Fonction : Coordinatrice secteur industriel

Signature : 

Date : 2024-10-04

Commentaires : Considérant l'analyse du dossier, je suis en accord avec les recommandations formulées et de fermer l'intervention.



IMG_0315.JPG

Vu vers le boulevard Sainte-Geneviève



art. 53-54

IMG_0316.JPG

Chemin d'accès à la carrière asphalté



IMG_0317.JPG

Camion sortant de la carrière

Robichaud, Noémie

De: Plainte Industriel DR02
Envoyé: 8 mai 2024 11:02
À: Robichaud, Noémie
Objet: TR: Signalement à caractère environnemental : Signalement industriel

Bonjour Noémie,

Je te transmets la plainte pour la carrière du Boul. Ste-Genevière tel que discuté. Ton intervention est la 301747046.

Un gros merci à toi!

Karine Morin, Chef d'équipe du secteur industriel

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction du contrôle environnemental du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

3950, boulevard Harvey, étage 4

Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : (418) 695-7883

Télécopieur : (418) 695-7897

karine.morin@environnement.gouv.qc.ca

Je suis principalement en télétravail et il est préférable de me joindre par courriel.

De : nepasrepondre@environnement.gouv.qc.ca <nepasrepondre@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 mai 2024 08:03
À : Plainte Industriel DR02 <plainteind.dr02@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Signalement à caractère environnemental : Signalement industriel

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Date du signalement :

2024-05-02

Identification du demandeur

Prénom et nom :

art. 53-54

Courriel :

art. 53-54

Téléphone :

art. 53-54

Sujet :

Signalement industriel

Identification du lieu visé par le signalement**Nom de l'individu ou de l'entreprise faisant l'objet du signalement:**

entreprise JR SAVARD

Adresse :

art. 53-54

Région administrative :

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Municipalité :

Saguenay

Autres précisions (lots, renèbres physiques, trajet, présence d'un danger, etc.) :

art. 53-54

Objet du signalement**Secteur :**

Le milieu industriel (carrières et sablières, commerces, terrains contaminés, gestion des matières dangereuses, bruits, etc.)

Sujet(s) du signalement:

- Dépôt ou gestion de sols contaminés
- Bruit provenant d'une industrie (ex. : carrière/sablière, industrie)
- Émission de poussières ou de fumée

Description de l'activité, de la situation, des travaux, du milieu touché, de la nuisance, de l'impact sur la santé ou sur l'environnement, etc.)* :

cette carrière est exploiter depuis 2017 et chaque année c est la même chose.

Date du début de la problématique* :

2024-05-02

Le problème qui fait l'objet du signalement est-il en cours?*

Oui

Avez-vous constaté vous-même la problématique?*

Oui

Êtes-vous actuellement incommodé (ex. : santé, bien être, bien privé)?

Oui

Dans quelle mesure la problématique vous incommode-t-elle?*

bruit , poussière, transport d agrégats , renversement de pierre sur la chaussée ect...

Qui est incommodé par la problématique?*

Les résidents du quartier

Votre signalement concerne-t-il une résidence privée?*

Oui

Avez-vous communiqué avec la municipalité concernée?*

Oui

Si oui, quelle réponse avez-vous obtenue de la part de la municipalité concernée?

pas beaucoup de réponse !

Avez-vous déjà fait un signalement sur le même sujet?

Oui

Indiquez la date

2024-05-02

1 Identification		
Date de l'intervention : 2024-11-06	Heure de début : 14 h 30	Heure de fin : 16 h 30
Intervention effectuée par : Noémie Robichaud		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200880330	Type de demande : Signalement à caractère environnemental	
Objet de la demande : Dynamitage non contrôlé roche qui nous tombe dessus.		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301779074	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-02-01-1104700	N° de document : 402405922
But de l'intervention : Plainte: Dynamitage non contrôlé roche qui nous tombe dessus.	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Carrière boulevard Ste-Geneviève (Construction J. & R. Savard ltée)	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2157626	Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :4B 080360-Simard, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :5A	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,456455555600:-71,137663888900	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Construction J. & R. Savard ltée	Propriétaire	1201, boul. Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	14617898	X2157626

4 Condition météo					<input type="checkbox"/> SO
Description :					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Nuageux	Aucune	Aucune	Vitesse 17 km/h	Direction ONO	4 °C

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)						↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	art. 53-54	Chargé projet art. 23-24	Cell.	art. 53-54
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François Lapierre	Chargé projet JR Savard	Cell.:	art. 53-54
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pascale Girard	Chargée de projet JR Savard	Cell.	art. 53-54

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :		

6 Plainte		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos intégrées au rapport : 5
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Noémie Robichaud avec un appareil photo de type iPhone SE . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-02\robno02\Carrière Sainte-Geneviève\2024-11-07</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques <input type="checkbox"/> SO		
#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	0532- 0535 - 0539	Flèches rouges et texte

8 Grille d'intervention annexée <input checked="" type="checkbox"/> SO	
---	--

9 Autre pièce annexée au rapport <input type="checkbox"/> SO			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	1	Courriel plainte
2	Courriel	2	Courriels avec entreprise
3	Courriel	3	Courriels avec plaignant
4	Document	4	Résultats sismographe
5	Document	5	Rôle évaluation art. 53-54
6	Document	6	Guide de bonnes pratiques de sautage
7	Carte	7	Gmap de la Carrière
8	Carte	8	Distance et localisation sismographe

10 Équipement utilisé <input type="checkbox"/> SO			
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	Sismographe	Instantel Micromate	Calibré le 26 juillet 2024

11 Échantillon <input checked="" type="checkbox"/> SO	
--	--

12 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO	
<p>Plaintes reçues le 25 et 27 septembre 2024 visant le dynamitage provenant de la carrière Sainte-Geneviève située sur le Bd Sainte-Geneviève à Canton-Tremblay. Selon les plaignants, des projections de pierres ce sont retrouvés sur leur terrain suite au dynamitage. Le bruit et les vibrations seraient eux-aussi trop forts pour les citoyens.</p>	

13 Description de l'intervention	
<p>5 novembre 2024 Je communique avec le chargé de projet chez JR Savard puisqu'ils sont censés faire des dynamitages le 6,7,8 et 12 novembre. La majorité vont être de petits dynamitages puisqu'ils profitent de la présence du sous-traitant art. 23-24 pour dynamiter des blocs de roc présents sur le site.</p> <p>6 novembre 2024 Je me rends sur place vers 7h30.</p> <p>La compagnie va placer le sismographe au art. 53-54 C'est l'habitation la plus proche du sautage, elle se situe à 103 mètres du dynamitage. L'habitation appartient à l'entreprise, cependant elle est louée à des gens.</p> <p>Je communique avec le chargé de projet chez art. 23-24 pour lui demander s'il va y avoir des dynamitages aujourd'hui malgré la pluie. Il m'explique qu'aujourd'hui cela va être seulement de petits dynamitages s'ils ont le temps puisque le forage n'a même pas encore commencé et qu'avec la forte pluie ils ne vont pas installer leur sismographe tout de suite. Il m'informe que l'entreprise a demandé de faire le plus d'efforts possibles pour diminuer les retombées du sautage, soit de plus petits blasts et dans de plus petits trous. Cela réduit les vibrations ainsi que le bruit. Ils ont aussi fait de la sensibilisation auprès des citoyens et les ont avertis des prochains dynamitages, cependant ils ont de la difficulté avec certains citoyens qui deviennent violents lorsque l'entreprise essaie de communiquer avec eux.</p> <p>art. 53-54 m'explique qu'il va me contacter au courant de la journée pour planifier le meilleur moment pour venir installer le sismographe pour avoir la meilleure représentation du sautage.</p> <p>7 novembre 2024 La compagnie me contacte pour m'informer que le prochain sautage va avoir lieu en après-midi vers 16h00. C'est un dynamitage qui</p>	

13 Description de l'intervention

va être représentatif de ce qu'ils ont fait au courant de l'été. Ils forent de plus petits trous pour placer les explosifs, puis ils recouvrent ceux-ci avec des tapis de dynamitage. Cela coûte plus cher et c'est plus de préparation, mais puisqu'ils sont proches des habitations ils en font plus pour éviter de déranger les citoyens. De plus, on m'explique que le sautage est orienté vers la carrière, donc en cas de projection cela va être projeté dans la carrière et non vers les maisons. Cela les surprend que des citoyens aient trouvés des pierres sur leur terrain puisqu'ils filment chaque sautage et qu'habituellement s'il y a des projections, ceux-ci sont très visibles sur les vidéos.

15 :00 Je me rends sur place à 15h00 pour installer le sismographe avec les intervenants **art. 23-24** Les deux sismographes sont du même modèle : Instatel Micromate. J'installe le sismographe à côté de celui de l'entreprise, soit à environ 1 mètre de l'habitation. Les sensors sont placés sur le perron, la flèche en direction du sautage, sur une surface dure et plane avec un sac de 10 lbs de sable par-dessus. Nous avons fait le tour de la maison pour trouver un endroit plus direct sur le sol, cependant le roc présent n'était pas assez plat pour installer le sensor. Les microphones sont placés en direction du sautage, je place le mien à 60 centimètres du sol alors que le responsable installe le sien à environ 32 centimètres du sol. Je les informe que la prochaine fois il faudrait placer le micro plus haut un peu afin d'éviter qu'il y ait des obstacles entre le micro et le sautage, car cela pourra fausser les résultats. Je quitte les lieux en attendant le sautage.

15 :40 Je retourne au chemin d'accès et je me positionne dans le véhicule envers le sautage afin d'observer s'il y a des projections hors-proprétés. À 15h44 je ressens un faible tremblement, je ne vois ni poussière, ni projection. Je vais voir le sismographe avec les employés et le leur ne s'est pas déclenché (J'indique que c'est probablement parce qu'il y avait un muret de roche entre le micro et le sautage). Le mien s'est déclenché puisque le microphone a détecté un niveau plus haut que 110 dB et indique les résultats suivants :

Peak Vibration (Vitesse particulière): **0.670 mm/s**
Peak overpressure (Suppression de l'air): **104.5 dB**

Le dynamitage du 7 novembre 2024 respecte l'article 32 du RCS :

Un sautage effectué dans une carrière doit être réalisé conformément aux conditions suivantes:

- 1° aucune substance minérale n'est projetée à l'extérieur de la carrière;
- 2° la vitesse particulière ne dépasse pas 10 mm/s mesurée à l'habitation ou à l'établissement public;
- 3° la surpression de l'air ne dépasse pas 126 dB linéaires mesurée à l'habitation ou à l'établissement public.

Sismographe

- Le sismographe a été calibré le : 26 juillet 2024
- Trigger level géophone : 3.00 mm/s
- Trigger level microphone: 100 dB
- Coordonnées GPS du point de mesure : 48°27'28.82"N 71° 8'13.37"O
- Conditions météorologiques :
- Distance avec l'habitation : +/- 1 mètre
- Distance du sautage : 122 mètres
- Sensor Check : Fait avant et après la prise de mesure. (IMG_0534)

Je quitte les lieux à 16h30

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Appel plaignant le 03-10-2024 :

Je communique avec le plaignant et j'obtiens les informations suivantes :

Bruit : Le bruit du concasseur est de 7h à 17h, lundi au vendredi jusqu'à midi. Jamais les soirs ou fin de semaine.

Poussière : Poussières sur les maisons, provenant de la circulation des camions. Je l'informe du chemin d'accès qui est asphalté, mais même s'ils balayaient la voie d'accès il arrive que les camions qui vont sur le boulevard laisse un nuage de poussière

Dynamitage : Il m'explique qu'ils sont plusieurs voisins à recevoir des projectiles sur leur terrain et sur leur maison à la suite des dynamitages, les plaignant entendent « grêler » sur leur toit lors des sautages.

Je l'informe qu'il peut communiquer avec l'entreprise et que ceux-ci ont une marche à suivre pour ces cas-là puisque pour nous il est difficile de confirmer que la pierre provient de la carrière sans être sur place lors du dynamitage. Il m'explique qu'ils ne veulent pas parler avec l'entreprise.

Il me confirme qu'ils ont reçu des avertissements avant le dynamitage et que des sismographes sont installés chez des voisins par l'entreprise.

Courriel et appel JF Lapierre JR Savard 2024-10-03

Je communique avec M Lapierre, il m'informe qu'ils vont dynamiter dans les prochaines semaines/mois et qu'ils vont nous inviter pour que l'on vienne installer le sismographe.

Il me dit aussi qu'ils ont essayé de communiquer et de faire des comités avec les citoyens pour gérer les plaintes comme ils le font avec leurs autres carrières, mais ceux-ci n'ont pas accepté. Il avait envoyé des employés faire du porte à porte pour informer le voisinage et ceux-ci se sont fait parler de manière agressive et ne veulent plus en faire. Pour les projections, ils sont surpris que l'on aille des plaintes puisqu'habituellement, dans les rares cas où ça arrive, ils en sont directement informés et ils peuvent aussi voir sur leurs vidéos et mesures s'il y a des projections hors carrière.

De plus, l'entreprise avait pris une entente en 2017 avec la Ville de Saguenay concernant un chemin d'accès et que depuis quelques temps les citoyens font des plaintes concernant le chemin d'accès au conseil de ville. Ils sont prêts à collaborer avec nous pour conforter les citoyens.

Courriel JR Savard 2024-10-10

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Je reçois les documents demandés par courriel, soit les vidéos des sautages, résultats sismographe, registre suivi des sautages et registre programme de surveillance. Tous les documents sont disponibles sur le lien suivant : X:\DOCUM\MENV\CCEQ\Noémie Robichaud\Plaintes 2024\JR Savard Carrière sainte-Geneviève Octobre 2024\Documents dynamitage

15 Conclusion

Les vérifications et inspections auprès de la compagnie permettent de conclure que les dynamitages sont réalisés en conformité avec le Règlement sur les carrières et sablières. Aucune projection hors-propriété a été observée lors de l'inspection et je n'ai pas vu de poussière provenant de la carrière. Les résultats des sismographes respectent les normes et l'entreprise respecte son plan de bonnes mesures de sautages. Je recommande de fermer l'intervention.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

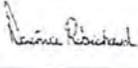
L'explication n'est requise que si l'évaluation de l'atteinte ou de la vulnérabilité est modérée ou grave et qu'il ne s'agit pas d'un manquement énuméré à la section 3.1 de la directive sur le traitement des manquements.

↓↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Noémie Robichaud

Fonction : Inspectrice

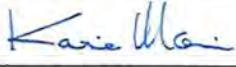
Signature : 

Date de signature : 2024-11-11

18 Vérification du rapport SO

Approuvé par : Karine Morin

Fonction : Coordinatrice secteur industriel

Signature : 

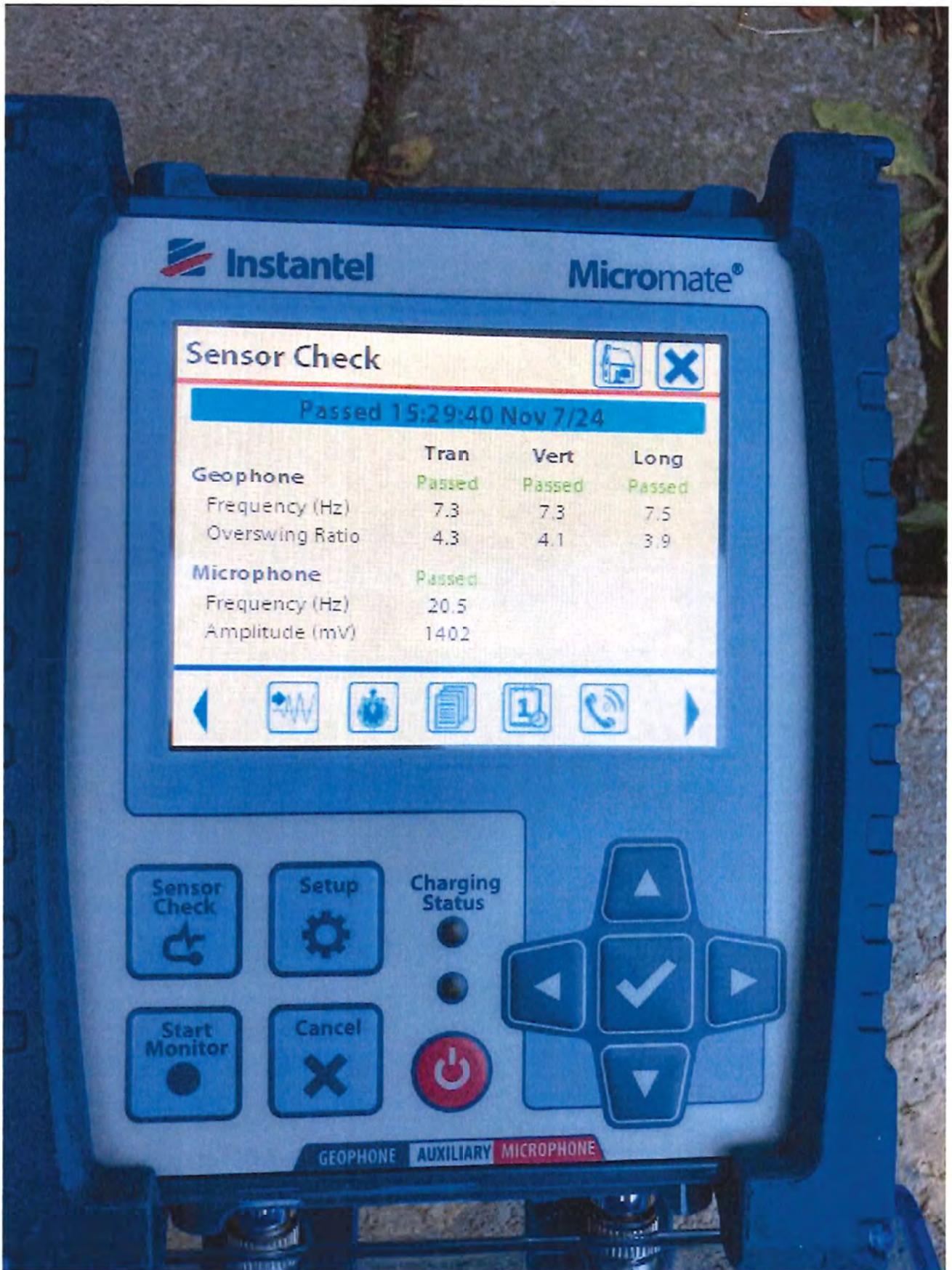
Date : 2024-11-13

Commentaires : Considérant l'analyse du dossier, je suis en accord avec les recommandations formulées et de fermer l'intervention.



IMG_0532.JPG

Vue de l'habitation vers la carrière



IMG_0534.JPG

Résultat du sensor check avant sautage



IMG_0535.JPG



IMG_0539.JPG

Waveform Summary

Trigger Mic at Nov 7, 2024 15:44:20

Record Time	3.0 seconds at 1024 sps
Peak Vibration	0.670 mm/s
ZC Frequency	30 Hz
Peak Vector Sum	0.838 mm/s
Rel to Trig	0.215 seconds
Peak Overpressure	104.5 dB
ZC Frequency	6.3 Hz

Sensor Check

Setup

Charging Status

Start

Cancel

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 5 novembre 2024, 15h36. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

5 novembre 2024

15h36



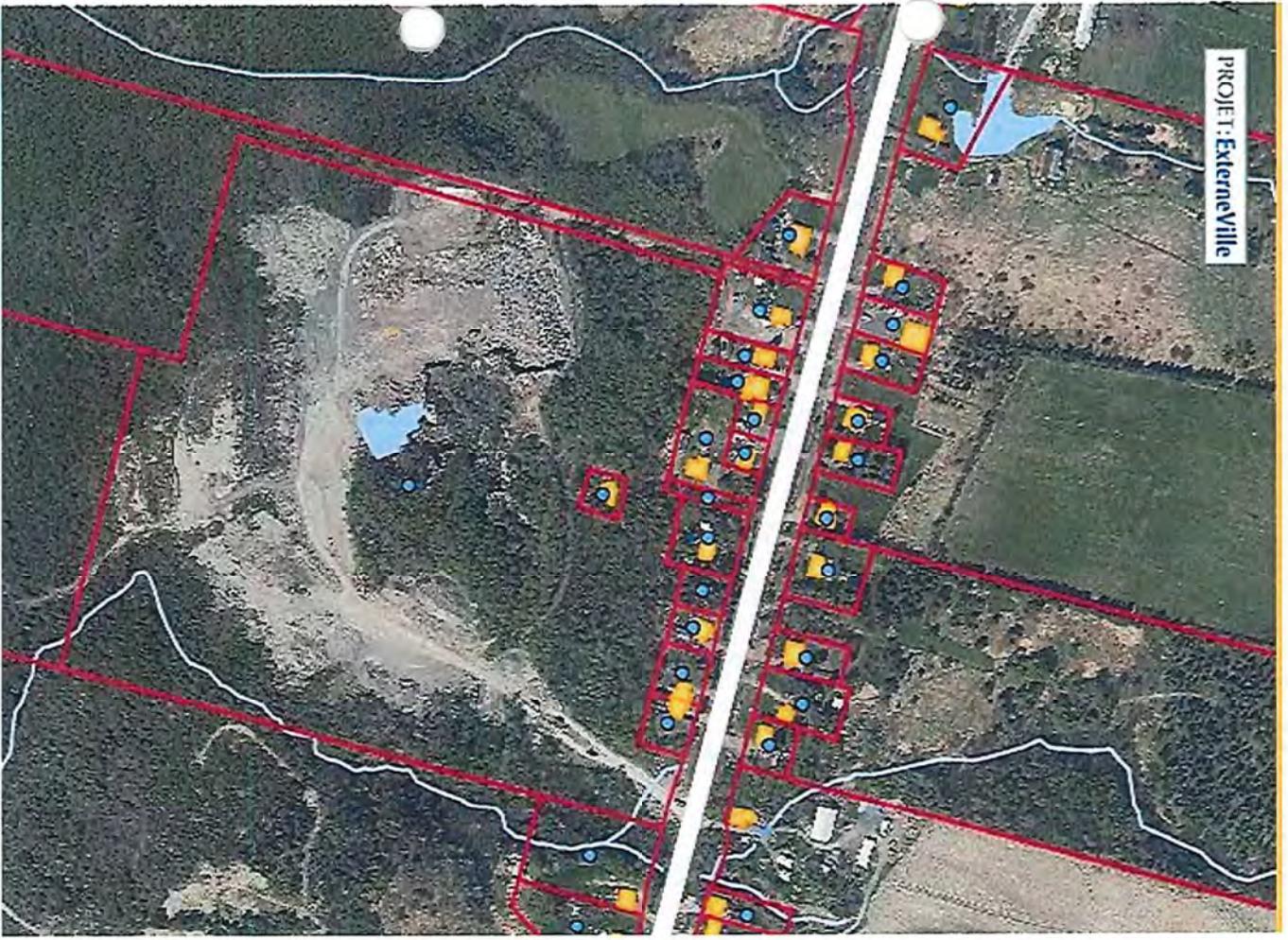
Rôle d'évaluation foncière

SAGUENAY

en vigueur pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027

art. 53-54

PROJET: Extremeville



Novembre 18, 2024 12:56:39
Veillez patienter
Événements 6 Secondes
Déclencher GÉO 2.5 mm/s, MICRO 148 dB

	Vibration	Supression
Pic	N/A	N/A
Fréquence PZ	N/A	N/A

Navigation icons: back, waveform, globe, document, notification, phone, forward

Robichaud, Noémie

De: Pascale Savard <art. 53-54@constructionjrsavard.ca>
Envoyé: 18 novembre 2024 15:00
À: Robichaud, Noémie
Cc: Jean-Francois Lapierre; Kevin Martin
Objet: 20241118 - Rapport sismographe Carrière Ste-Geneviève
Pièces jointes: 20241118 - Sismographe.JPG

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de pascale.savard@constructionjrsavard.ca. [Pourquoi c'est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Mme Robichaud,

Comme convenu ce matin, je vous transmets le rapport du sismographe concernant le dynamitage à la carrière Ste-Geneviève. L'appareil était installé au art. 53-54 et n'a pas déclenché (voir photo en pièce jointe).

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions. Bonne journée,



Pascale Savard, ing., MBA

Chargée de projet

Construction J&R Savard Ltée

1201, boulevard Martel, Saint-Honoré-de-Chicoutimi (Québec) G0V 1L0

<https://constructionjrsavard.ca/>

Tél. : 418 543-5933 / Cell. 418-290-7475

Robichaud, Noémie

De: Pascale Savard <art. 53-54@constructionjrsavard.ca>
Envoyé: 15 novembre 2024 14:00
À: Robichaud, Noémie
Cc: Jean-Francois Lapierre; Kevin Martin
Objet: 20241115 - C5 - Dynamitage

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de pascale.savard@constructionjrsavard.ca. [Pourquoi c'est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Mme Robichaud,

La présente est pour vous aviser qu'il y aura un dynamitage lundi à la carrière Ste-Geneviève en après-midi. Je vais vous confirmer l'heure en fin d'avant-midi.

Merci et bonne journée,



Pascale Savard, ing., MBA

Chargée de projet

Construction J&R Savard Ltée

1201, boulevard Martel, Saint-Honoré-de-Chicoutimi (Québec) G0V 1L0

<https://constructionjrsavard.ca/>

Tél. : 418 543-5933 / Cell. 418-290-7475

art. 53-54

